

# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

## CONVOCACTION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 23 novembre 2017 à 20H00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

## ORDRE DU JOUR

### - Motion sur la mise en place d'une liaison ferroviaire Beauvais-Paris en moins d'une heure

1 - Développement Durable - Rapport sur la situation en matière de Développement Durable - Année 2016

#### Administration générale, Finances

2 - Administration générale - Rapport sur la situation d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2016

3 - Débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2018

#### Solidarité, Sécurité

4 - Convention de coordination entre la police municipale de Beauvais et les forces de sécurité de l'Etat

5 - Vie Associative - Attribution de subventions exceptionnelles - Association Groupement d'employeurs Profession Sport et Loisirs en Picardie (GEPSP) - Association Destin de Femmes

6 - Cohésion sociale - Bourse aux Initiatives Citoyennes - Attribution de subventions

7 - Création des centres sociaux

8 - Construction de la maison d'activités et de loisirs intergénérationnels, culturels et éducatifs (MALICE)

#### Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse

9 - Vie Scolaire- Politique éducative - Année scolaire 2017-2018

#### Culture

10 - Culture - Archéologie Chantier des collections du mobilier archéologique : demande de subvention de la tranche 2 auprès de la DRAC Hauts de France

11 - Culture - Attribution de subvention auprès du Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis pour la Cause des tout-petits

#### Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement

12 - Insertion - Reconstitution du conventionnement pour le Chantier d'Insertion ECOSPACE

13 - Lancement d'une modification du Plan Local d'Urbanisme

14 - Foncier - Vente - parcelle AL 477 - SA HLM du Beauvaisis - convention de rétrocession de voirie

15 - Foncier - convention d'occupation temporaire du domaine public - giratoire la Marette

16 - Développement Durable - Charte sur l'implantation de relais de téléphonie mobile - Renouvellement 2017-2020

#### Circulation, Transport, Stationnement, Patrimoine immobilier, Développement numérique, Voirie

17 - Patrimoine - acquisition - immeuble d'habitation sis 50 rue Desgroux

18 - Mise en place de la réforme relative à la dépenalisation du stationnement - Avenant au contrat de DSP de stationnement

19 - Dépenalisation du stationnement : convention avec l'agence nationale de traitement automatisé des infractions

#### Délégation donnée au Maire – compte rendu des décisions

Fait à Beauvais, le 16 novembre 2017

Le 23/11/2017 à 20h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRESIDENT :** Madame Caroline CAYEUX

**PRESENTS :** Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Monsieur DORIDAM, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur NEKKAR, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Madame BAPTISTE, Madame GEFFROY, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Monsieur NARZIS, Monsieur SAULNIER, Monsieur LY, Monsieur NOGRETTE, Madame PERNIER, Monsieur SALITOT.

**ABSENTS :** Monsieur ILLIGOT.

**POUVOIRS :** Monsieur VIBERT à Madame Elisabeth LESURE, Madame Fatima ABLA à Madame Ada DJENADI, Monsieur GASPART à Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Charlotte COLIGNON DUROYON à Monsieur Denis NOGRETTE, Madame Stéphanie PRIOU à Madame Anne GEFFROY, Monsieur Mehdi RAHOUI à Monsieur Thibaud VIGUIER, Madame Florence ITALIANI à Monsieur Laurent SAULNIER, Madame Chanez HERBANNE à Madame Corinne CORILLION.

Date d'affichage	30 novembre 2017
Date de la convocation	17 novembre 2017
Nombre de présents	36
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est madame Elodie BAPTISTE

**MME LE MAIRE :** Bonsoir à tous. Pardonnez-moi ces quelques minutes de retard. Je sais que l'appel est fait. Je voudrais que vous puissiez apprécier notre nouvelle salle du Conseil et je tiens, en votre nom, à féliciter tous les services techniques qui ont réalisé cette peinture et cette rénovation. Merci d'apprécier.

Avant de démarrer la séance, je voudrais vous faire part de la démarche que j'ai engagée au sujet de la situation du Tribunal de Commerce de Beauvais. J'ai dernièrement rencontré Monsieur CAILLE, le greffier du Tribunal de Commerce de Beauvais, Madame BLAIN, la future présidente du Tribunal, Monsieur LAINE, le vice-président du Tribunal de Commerce de Beauvais, Monsieur ENJOLRAS, le président de la C.C.I.O., la C.P.M.E., Henri PAYAN, Secrétaire Général de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, et le M.E.D.E.F. de l'Oise. Ils m'ont fait part de leurs inquiétudes quant au déplacement du Tribunal de Commerce de Beauvais vers Compiègne ; ce sont des inquiétudes qu'ils ont dans le cadre de la refonte de l'organisation judiciaire de notre pays. Et j'ai donc voulu assurer au monde économique et au monde de l'entreprise de notre territoire tout mon soutien. J'ai immédiatement saisi Monsieur LEMAIRE, le ministre de l'Economie et des Finances, à ce sujet.

## MOTION

Conseil municipal du 23 novembre 2017

**La Ville de Beauvais réclame le maintien de la présence du Tribunal de commerce sur son territoire**

Un réaménagement de la carte judiciaire dans le département de l'Oise pourrait prévoir la fermeture du Tribunal de commerce de Beauvais et son déplacement vers l'ouest du département.

La perspective que le Tribunal de commerce de Beauvais soit rayé de la carte n'est nullement envisageable, ni souhaitable.

Beauvais, ville-préfecture de l'Oise, ne saurait être dépourvue de son tribunal de commerce. Toute suppression de tribunaux de commerce est d'ailleurs dommageable car leur implantation répond à une logique de territoire. Notre développement et notre tissu économique particulièrement dynamiques dans le Beauvaisis en pâtiraient.

La perte du greffe à Beauvais impliquerait aussi que tous les chefs d'entreprise de mon territoire se déplacent à Compiègne et soient contraints de faire environ une heure de route pour la moindre démarche.

En termes d'organisation pratique et de cohésion territoriale, c'est toujours la proximité qui doit primer. En effet, la présence du tribunal de commerce est en cohérence avec l'implantation de la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise. Elle l'est également pour l'enregistrement de toute entreprise au Kbis, registre du Commerce et des Sociétés. Il est primordial de préserver la proximité afin de pouvoir gérer les difficultés rapidement, bénéficier de conseillers locaux facilement, ayant la connaissance du terrain et pour faire aussi de la prévention, ce qui représente un axe fort.

C'est toute la chaîne qui serait impactée.

Un tribunal de commerce suit la vie entière d'une entreprise, de sa naissance jusqu'à sa fermeture.

Pour vous donner la pleine mesure du nombre d'entreprises concernées par la juridiction beauvaisienne, je tiens à vous indiquer que le Greffe de Tribunal de Commerce de Beauvais dénombre au total 20.000 assujettis (personnes physiques et morales inscrites) au Registre du Commerce et des Sociétés, dont 11.000 commerçants et sociétés commerciales. Ces personnes régularisent environ 5.000 formalités (immatriculations, modifications et radiations) au Registre chaque année, chiffre en augmentation régulière, ce qui traduit la bonne santé de l'activité des entreprises. Le Tribunal a, par ailleurs, ouvert 225 procédures collectives (redressement, liquidation et sauvegarde) en 2015 et 218 en 2016, impliquant respectivement 516 puis 391 salariés.

**C'est la raison pour laquelle, le Conseil municipal de la Ville de Beauvais,**

**Interpelle le Gouvernement sur l'impact qu'engendrerait la suppression du Tribunal de commerce de Beauvais qui appauvrirait l'écosystème judiciaire du Beauvaisis et de l'ensemble des justiciables.**

**Réclame au Gouvernement le maintien de la présence de cette juridiction essentielle à la vie de notre territoire car l'enjeu pour notre développement économique est trop important en termes de service, de politique économique, et sur le plan social.**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'UNANIMITE, la motion sur le maintien de la présence du Tribunal de commerce sur son territoire.

## MOTION DE SOUTIEN AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BEAUVAIS

MME LE MAIRE: Je vous propose ce soir que le Conseil Municipal, pour donner plus de poids à cette démarche, adopte une motion de soutien au Tribunal de Commerce de Beauvais et interpelle évidemment le Gouvernement à ce sujet.

Je ne vais pas vous la relire en entier, je vous propose simplement de vous lire les attendus. « C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal de la ville de Beauvais interpelle le Gouvernement sur l'impact qu'engendrerait la suppression du Tribunal de Commerce, qui appauvrirait l'écosystème judiciaire du Beauvaisis et de l'ensemble des justiciables ; et réclame au Gouvernement le maintien de la présence de cette juridiction, essentielle à la vie de notre territoire car l'enjeu pour notre développement économique est trop important en termes de services, de politique économique et sur le plan social ».

Est-ce qu'il y a des questions sur cette motion ? Aucune question ? Je vous propose de passer au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? La motion sur le maintien de la présence du Tribunal de commerce sur le territoire de la ville de Beauvais est adoptée à l'unanimité.

# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

## MOTION

### sur la mise en place d'une liaison ferroviaire Beauvais-Paris en moins d'une heure

Les Assises Nationales de la mobilité visent à préparer la loi d'orientation des mobilités.

Se déroulant sur trois mois, entre septembre et décembre 2017, cette large concertation s'adresse à tous les acteurs du territoire – citoyens, professionnels de la mobilité et des transports, collectivités locales.

La ville de Beauvais ne peut rester à l'écart d'un débat, dont l'une des ambitions est de trop trouver des solutions aux problèmes rencontrés par beaucoup de nos concitoyens en matière de mobilité du quotidien, celle de l'accès à l'emploi, aux services et à l'ensemble des fonctions métropolitaines (formation, santé, culture) qui sont nécessaires à l'inclusion sociale.

Ainsi, l'un des six grands thèmes identifiés est celui des mobilités plus solidaires, avec pour enjeu de réduire les fractures sociales et territoriales.

Or, la ville de Beauvais et son agglomération souffrent d'une profonde fracture territoriale qui les handicape : l'absence d'une liaison ferroviaire rapide et directe à Paris.

Il s'agit là d'un problème qui depuis trop longtemps perdure.

Certes une ligne existe depuis Beauvais vers Paris-Nord, en passant par Persan-Beaumont, mais celle-ci connaît des désordres et dysfonctionnements qui mettent Beauvais à 1h20 de Paris, ce qui est discriminant.

Les Beauvaisiens ne sont pas égaux face aux transports.

Depuis 2001, les élus de Beauvais n'ont eu de cesse d'interpeller les acteurs locaux et nationaux du ferroviaires ainsi que les autorités de l'Etat pour remédier à une situation inacceptable, en instaurant une ligne et un service direct qui mettent Beauvais à moins d'une heure de Paris.

La ville n'a pas seulement interpellé, elle a agi, et elle prévoit d'agir encore.

Pour mémoire, la communauté d'agglomération a récemment signé, avec d'autres collectivités dont elle est solidaire, le protocole de financement des travaux de réalisation de la ligne nouvelle Roissy-Picardie.

De même, la ville de Beauvais, avec la communauté d'agglomération, est à l'initiative d'un protocole d'émergence d'un projet de pôle d'échange multimodal, qui doit doter la ville d'un équipement non pas seulement modernisé mais véritablement réinventé, qui soit au service du développement des transports en commun par bus et par train, adossé à un hub des mobilités douces qui favorisent les déplacements à pied ou à vélo dans la ville.

Ce pôle d'échange, prévu pour être réalisé à l'échéance de 2025, représentera un investissement de près de 10 millions d'euros, dont la ville sera l'un des principaux maître d'ouvrage.

Les élus de Beauvais entendent donc que ces actions en faveur du ferroviaire et de l'intermodalité soient prises en compte, et qu'en cohérence avec l'investissement de la collectivité dans un pôle d'échange, soit enfin développée une liaison Beauvais-Paris en moins d'une heure.

Car cette liaison est la seule alternative à l'usage de la voiture individuelle.

Bien évidemment, chacun ne peut qu'encourager et se réjouir des appels qui sont faits au covoiturage ou à l'auto-partage. Mais ceux-ci ne peuvent à eux seuls répondre à la demande des milliers de navetteurs de notre territoire.

Les élus de Beauvais veulent le dire avec force : ce serait une illusion de se cacher derrière des slogans tels que ceux qui appellent à l'innovation en faveur d'une mobilité plus durable pour justifier le fait de ne pas aborder la question, peut-être plus prosaïque mais au combien déterminante, des investissements dans les infrastructures ferroviaires, leur entretien, leur développement, leur modernisation, qui doit aussi s'accompagner d'un effort sur le renouvellement des trains mis à la disposition des voyageurs.

Cette urgence à investir n'est pas propre à Beauvais.

Elle concerne de nombreux territoires, partout en France, qui parce que situés hors de l'orbite des métropoles ont été les oubliés des politiques d'aménagement de

l'Etat, et par voie de conséquence les premières victimes de la fracture territoriale.

Ce serait donc un motif d'inquiétude de voir le débat préalable à la loi d'orientation sur les mobilités s'organiser sur des bases qui mettent presque exclusivement l'accent sur l'innovation.

Certes nous avons tous besoin, collectivement, d'inventer des nouveaux comportements, des nouvelles formes d'organisation de l'espace, des nouveaux services, de nouvelles coopérations.

Mais l'appel – pour ne dire parfois l'invocation - à l'innovation ne règle pas les problèmes immédiats de beaucoup de nos concitoyens.

Des lignes plus rapides, plus sûres, plus régulières, voilà un besoin évident pour lesquelles les solutions sont connues, et qui demandent non pas seulement de l'innovation, mais des investissements.

C'est le sens de cette motion, qui se veut une contribution aux Assises Nationales de la mobilité, que de rappeler cette évidence, et pour ce qui concerne Beauvais et son territoire exprimer le vœu que soient réalisés les investissements permettant la mise en place une liaison ferroviaire Beauvais-Paris en moins d'une heure, fonctionnant aux horaires utiles pour les navetteurs, à savoir ceux du matin et de la fin de journée.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'UNANIMITE, la motion sur la mise en place d'une liaison ferroviaire Beauvais-Paris en moins d'une heure.

# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

## MOTION SUR LA MISE EN PLACE D'UNE LIAISON FERROVIAIRE BEAUVAIS-PARIS EN MOINS D'UNE HEURE

**MME LE MAIRE:** Je vous en propose une deuxième. Nous revenons sur la mise en place d'une liaison ferroviaire Beauvais-Paris en moins d'une heure.

Avant de vous proposer le vote, je voulais vous dire qu'hier soir j'avais eu l'occasion de rencontrer Madame BORNE, la ministre des Transports, qui avait une discussion intéressante avec un de mes collègues sur la place du T.G.V. en France et qui revendiquait un meilleur équipement, une meilleure desserte française pour les villes moyennes en trains réguliers, T.E.R., etc. Je lui ai fait comprendre que j'étais particulièrement adepte de son raisonnement, que je le soutenais parfaitement et le collègue, un peu dépité, m'a dit « mais les métropoles », j'ai dit c'est le moment des villes moyennes et c'est le moment de nos villes pour ne pas faire de la désertification du territoire. Je peux vous dire que nous avons, en tant que ville moyenne, un soutien entier de la ministre des Transports.

Vous avez évidemment lu la motion sur la mise en place de la liaison ferroviaire Beauvais-Paris en moins d'une heure, je ne reviens pas dessus. Je vous propose de la voter s'il n'y a pas de questions.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? La motion sur la mise en place d'une liaison ferroviaire Beauvais-Paris en moins d'une heure est adoptée à l'unanimité.

Je vous propose de passer au premier point à l'ordre du jour et je donne la parole à Jean-Luc BOURGEOIS.

Le 23/11/2017 à 20h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRESIDENT :** *Madame Caroline CAYEUX*

**PRESENTS :** *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Monsieur DORIDAM, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Madame BAPTISTE, Madame GEFFROY, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Monsieur NARZIS, Monsieur SAULNIER, Monsieur LY, Monsieur NOGRETTE, Madame PERNIER, Monsieur SALITOT.*

**ABSENTS :** *Monsieur ILLIGOT.*

**POUVOIRS :** *Monsieur Philippe VIBERT à Madame Elisabeth LESURE, Madame Fatima ABLA à Madame Ada DJENADI, Madame Charlotte COLIGNON DUROYON à Monsieur Denis NOGRETTE, Madame Stéphanie PRIOU à Madame Anne GEFFROY, Monsieur Mehdi RAHOUÏ à Monsieur Thibaud VIGUIER, Madame Florence ITALIANI à Monsieur Laurent SAULNIER, Madame Chanez HERBANNE à Madame Corinne CORILLION.*

Date d'affichage	30 novembre 2017
Date de la convocation	17 novembre 2017
Nombre de présents	37
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est madame Elodie BAPTISTE

# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

## DÉLIBÉRATION N°2017-220

### (RAPPORT RÉF 2017-220)

#### **Développement Durable - Rapport sur la situation en matière de Développement Durable - Année 2016**

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

La loi du 12 juillet 2010 (dite Grenelle de l'environnement II) exige aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport comporte :

le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;

et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire ;

au regard des cinq finalités du développement durable.

L'article L. 110-1 du code de l'environnement définit les cinq finalités du développement durable comme telles:

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,

Épanouissement de tous les êtres humains,

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport de situation en matière de développement durable de la ville de Beauvais de l'année 2016 liste les nouvelles actions, l'avancement des programmes pluriannuels et les actions courantes pour chaque finalité afin de faire, comme indiqué dans le décret, le « bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire ».

Des chiffres clés et des indicateurs de suivi ont pour objectif de favoriser l'évaluation de l'impact de nos actions sur le territoire.

Le « bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » est dressé à la fin de chaque finalité sous le titre « actions d'exemplarité internes aux services ». Un tableau d'indicateurs vise à suivre l'impact de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne des services de la Ville.

Enfin, le rapport se termine avec une courte description de l'intégration des démarches de développement durable dans les modes de travail des services illustrée par quelques exemples concrets.

.../...

La loi prévoit la présentation du rapport sans donner lieu à un vote. Toutefois, afin d'attester de la présentation effective du rapport au conseil municipal, il convient que cette présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique.

La commission «Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement», réunie le 8 novembre 2017, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Beauvais.

## **ANNEXE**

**7670**

**SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017**

# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

## 1 – DEVELOPPEMENT DURABLE - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE - ANNEE 2016

M. BOURGEOIS : Cette première délibération a rapport au développement durable, le rapport annuel. Comme tous les ans, avant le Débat d'Orientations Budgétaires, nous présentons au Conseil Municipal le rapport sur la situation en matière de développement durable relative à l'année N-1, donc il s'agit de l'année 2016. Le rapport est présenté pour chaque finalité en s'appuyant sur des actions, aussi des chiffres et des indicateurs, et quelques exemples d'intégration du développement durable à la vie quotidienne. Nous nous limiterons à exposer simplement les nouvelles actions ou celles qui ont été renforcées.

En ce qui concerne la lutte contre le changement climatique, la maîtrise de la demande d'énergie est quelque chose d'essentiel, donc une réflexion a été engagée, là on parle de 2016, en 2017 c'est déjà en route, sur la télégestion de l'éclairage public avec des nouveaux lampadaires, qui sont à économie puisqu'ils sont constitués de leds.

Au niveau de l'eau potable, la mise en place d'un dispositif d'alerte quotidienne pour détecter les fuites d'eau, les choses comme ça. Deuxième item, en matière de préservation de la biodiversité des milieux et des ressources. Nous avons obtenu en 2016 la certification forestière, à l'échelon international, ça promeut la vente des bois en assurant, c'est ça qui est important, que les forêts et bois de la Ville sont gérés de manière durable. Sur la protection des ressources, il y a la mise en place d'une nouvelle politique d'impression recto verso et noir et blanc seulement.

En ce qui concerne l'épanouissement de tous les êtres humains, tout d'abord au niveau de l'accessibilité, la création du label Commerce accessible, made in Beauvais, afin de mettre en lumière les commerçants ayant rendu leur boutique accessible et inciter les autres commerçants à le faire. En matière de soutien à la vie associative, il y a eu la création d'un observatoire de la vie associative. En matière d'accès facilité aux démarches administratives, culturelles et sportives, l'ouverture d'un portail numérique citoyen, pour permettre progressivement aux usagers de faire un maximum de démarches administratives en ligne. En matière de cohésion sociale, quatrième item, le point important qui a été initié en 2016 c'est la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Il y a eu la signature avec le Conseil Départemental de l'Oise et les bailleurs sociaux d'une charte de prise en charge des victimes de violences conjugales. Et il y a eu le lancement du premier prix de la Beauvaisienne, pour encourager l'égalité entre les femmes et les hommes, ce que nous verrons aussi dans le rapport suivant. Si on relate un peu la participation, il y a eu l'installation d'un conseil important, les conseils citoyens dans les quartiers Argentine, Saint-Lucien, Saint-Jean, pour travailler sur les améliorations à apporter dans chaque quartier.

Et je terminerai en citant les nouvelles reconnaissances qu'a eues la ville de Beauvais. En 2016, il y a eu remise du prix du bénévolat en décembre ; distinction de la ville de Beauvais par le label Prix Territorial Gazette GMF pour son dossier pour une meilleure prise en charge des victimes de violences conjugales ; la Ville facilite notamment le logement des victimes, c'est un point essentiel en la matière si on veut être efficace.

Voilà Madame le Maire en quelques mots, j'ai essayé d'être bref, on m'avait demandé d'être long au début, en attendant ta venue, pour faire la vedette américaine !! Vous n'aurez pas ce plaisir et je pense que c'est beaucoup mieux que j'ai fait court. Je vous remercie, et s'il y a des questions nous allons les noter et essayer d'y répondre.

MME LE MAIRE : Merci Jean-Luc, j'apprécie ton art toujours renouvelé dans la plaisanterie et dans l'humour, mais néanmoins très studieuse.

MME FONTAINE : Madame le Maire, chers collègues, il est dommage de ne pas avoir en introduction le mot de Madame le Maire qui, en tant que Présidente de la Communauté d'Agglo, avait précisé l'importance de mesurer le chemin parcouru mais surtout, et c'est bien de cela qu'il m'importe, d'évaluer une vraie politique de transition qu'il reste à faire pour les générations futures. J'ai quelques remarques sur ce rapport.

Sur le portrait du territoire, il est noté que le Beauvaisis est un territoire assez émetteur de carbone, mais comme d'habitude les émissions de gaz à effet de serre de l'aéroport ne sont pas incluses, c'est ce que je demande depuis 2014. Serait-il possible d'inclure ces GES comme le fait la Seine et Marne et Roissy. Il nous faut un bilan carbone de l'aéroport selon la méthode ADEME, et l'intégrer dans celui du territoire. Lors du Conseil d'Agglomération du 14 novembre, Madame

GEFFROY a souligné l'importance d'analyser l'air intérieur des locaux : crèches, écoles, piscines, gymnases, etc. En effet, parfois l'air intérieur est plus pollué que l'air extérieur. L'utilisation d'agents utilisés dans les savons comme le Triclosan, les produits d'entretien, le Bisphénol A, dans une multitude d'objets courant, le DBP c'est-à-dire les Phtalates, utilisés comme plastifiant, le PVC et certaines colles. Toutes ces substances chimiques nous fabriquent un cocktail explosif pour l'être humain, et notamment sur les enfants et les femmes enceintes. Sur ce point, nous avons eu une réponse positive de Monsieur BOURGEOIS.

En ce qui concerne les mesures de la pollution de l'air, elles sont effectuées selon les réglementations de l'Union Européenne, qui ne demande pas de mesurer les particules ultrafines, celles qui sont moins de 1 micron et qui proviennent des industries. Ces particules ultrafines migrent directement vers les poumons. Nous pourrions, je crois, demander des mesures de ces particules ultrafines. Pour info, sur la classe de moyenne section où j'enseigne, 5 enfants sur 25 ont des PAI, c'est-à-dire des Projets d'Accueil Individuel qui concernent des enfants qui peuvent être en difficulté respiratoire. Il m'est donc demandé de leur donner de la Ventoline s'ils sont en difficulté respiratoire. C'est la première année où autant d'enfants ont des PAI dans une classe et cela me pose questions. Ensuite, page 9, protection de la biodiversité et des milieux. Là, nous avons un gros sigle AB, c'est-à-dire agriculture biologique. C'est extraordinaire, l'œil est attiré par ce sigle. Le rapport 2013, produits bio 2 fois par mois en cantine ; rapport 2016, 2 fois toutes les 2 semaines. La progression est minime je trouve. Vous allez me répondre « on fait des efforts », oui mais ce n'est pas assez. Il faut une véritable envie politique pour que le bio dans les cantines progresse plus vite. Il faut arrêter les idées reçues, le bio est plus cher ; s'approvisionner auprès des petits producteurs locaux c'est compliqué ; si toutes les cantines passent au bio, on va devoir importer. On n'a pas besoin de courgette bio espagnole en décembre. Mais nous savons que le bio est meilleur pour la santé. C'est la seule filière qui garantit aux consommateurs, et notamment aux enfants, une alimentation de qualité, exempte de pesticides. On sait que bio et local c'est meilleur pour l'emploi et l'environnement. Il est noté menu alternatif, sans protéines, mais comment peut-on dire sans protéines ? Vous avez omis de préciser sans protéines « animales ». Les protéines végétales peuvent être des éléments suffisants et nécessaires à l'équilibre alimentaire.

Quant à la semaine du goût, et bien non, tous les produits ne sont pas 100 % bio. On ne doit pas confondre ce qui est local et ce qui est bio. Un produit peut être bio et local, local uniquement, bio uniquement, ou n'être aucun de ceux-là. Il conviendrait de changer cette phrase.

Je conclurai en nous disant qu'il reste effectivement du chemin à parcourir, parce que nous sommes tous responsables du devenir de la planète ; parce qu'il n'est plus temps de se gausser sur une éventuelle utilisation de voitures à pédales pour la police municipale lorsque l'on se pose question sur le choix du véhicule, comme ce que j'ai entendu lors du dernier Conseil Municipal. Je vous invite à lire également le Monde du 14 novembre sur le cri d'alarme des 15 000 scientifiques pour sauver la planète, il sera bientôt trop tard. Je vous remercie.

M. BOURGEOIS : Ma chère collègue, je reconnais évidemment votre étude précise de tous les documents, je vous en remercie, au moins le document a été lu, relu.

Sur les points de détail, je pense que les services ont noté s'il y a quelques rectifications à faire ou compléments. Moi je vais essayer de vous répondre simplement sur les points un peu essentiels. On en avait parlé un peu l'autre jour dans une autre assemblée, mais peu importe ce n'est pas la même assemblée donc j'ai le devoir de répondre aussi à cette assemblée municipale.

Sur votre point sur les gaz à effet de serre, je suis tout à fait d'accord avec vous, ça sera fait dans le cadre du plan climat, air, énergie territorial, puisqu'il concerne la Communauté d'Agglomération qui va comprendre 53 communes, et on a même reçu des lettres plus récentes de collectivités voisines qui souhaitaient peut-être faire un plan climat à l'échelle inter collectivités, pourquoi pas ! Ça veut dire que la ville de Beauvais est en plein là-dedans, donc ce bilan carbone sera refait dans ce cadre. Et nous aurons d'ici un an des données beaucoup plus précises puisque, comme on l'a dit, ce plan climat nous n'avons que 18 mois pour l'élaborer. D'ici un an, je pense qu'on pourra vous donner des résultats, que moi j'attends. Sur l'air intérieur, je me range au rang des militants. Parce que je suis membre du Conseil d'Administration depuis plus de 10 ans d'ATMO Picardie, qui est devenu aujourd'hui ATMO Hauts-de-France. Sur la problématique de l'air intérieur, on a toujours eu de nombreux échanges, de nombreux témoignages, et dans le Conseil d'Administration, nous l'avons élargi à tous les médecins spécialistes en la matière, les pneumologues, etc. Et évidemment le problème des particules fines est tout à fait au centre du problème, même ultrafines que vous avez évoquées. Au niveau

# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

du monde scolaire, on a eu des échanges déjà avec la Préfecture, qui ne savait pas trop quelle attitude prendre d'après ce que j'ai compris. Mais, on entrera dans une procédure d'autodiagnostic pour les écoles dans les mois qui viennent. C'est un point sur lequel il faut veiller parce qu'on considère souvent qu'il n'y a que l'air extérieur, or c'est totalement faux. On passe beaucoup plus de temps à l'intérieur qu'à l'extérieur et, comme je l'évoquais l'autre fois, un mobilier mal choisi, des peintures mal choisies, sont des sources de pollution furtive qu'il ne faut pas négliger.

Sur les produits d'entretien même remarque, on essaie dans les commandes me semble-t-il, je pose la question à chaque commission d'appel d'offre, savoir si effectivement les produits ont été bien choisis. Il y a un effort pour choisir tel produit en fonction de ces normes environnementales, pas avec des labels bidons comme ça existe de temps en temps. Sur la cantine, c'est un sujet essentiel, l'objectif, ce sont les filières courtes. Je crois que tous les événements récents nous montrent que plus que jamais les filières courtes sont nécessaires. Parce que j'ai découvert qu'on ne produisait pas de beurre en France, il n'y a pas de vaches, il n'y a pas de lait, etc. Puisque finalement les cours montent, montent, montent, et comme les Chinois en veulent beaucoup, les cours montent. Ce n'est pas sérieux, c'est mon avis et l'avis de beaucoup de gens. En réalité, ça veut dire qu'il faut favoriser les mises à dispositions d'espaces enherbés et des espaces de maraîchage dans un rayon proche de notre territoire. C'est ce que nous avons fait, vous savez qu'il y a une première ferme urbaine qui s'est ouverte, ça ne nous suffit pas c'est pour ça qu'on va voir un jury de recrutement en janvier, donc dans quelques semaines, pour justement recruter de nouveaux maraîchers sur la commune de Beauvais, pour augmenter notre potentiel de légumes dont on sera absolument sûrs et qui pourront entrer dans la restauration scolaire. Je vous l'ai déjà dit, la difficulté c'est qu'il faut une légumerie pour ces quantités-là, pour le nombre de repas considérables qui est servi. Ça aussi c'est dans les projets, évidemment qui ne peuvent pas être immédiats mais peut-être que s'il y a beaucoup de maraîchages sur Beauvais, ils coopéreront entre eux pour monter une légumerie, pour arriver à un tonnage significatif pour alimenter la restauration scolaire. Ce problème me paraît tout à fait essentiel car je suis un adepte de ces légumes de qualité depuis très longtemps, et convaincu qu'ils sont nécessaires à la santé, convaincu également qu'ils sont à peine plus chers que d'autres.

**M. BOURGEOIS (suite)** Ce n'est pas un problème de coût, c'est aussi un problème de volonté en matière politique, mais pour le consommateur, c'est aussi au consommateur à ne pas acheter certaines choses. Mes chers collègues, on est tout à fait sur la même philosophie, sur ce plan-là du moins, qui est le plan qui me paraît essentiel pour l'avenir de nos enfants. Ce n'est pas une révolution, c'est revenir simplement à de très bonnes pratiques, qu'on a abandonnées finalement il n'y a pas si longtemps, il n'y a même pas 100 ans on vivait comme ça. Moi je me souviens, dans ma prime jeunesse où on allait faire le marché, il n'y avait pas ces problèmes de grande distribution, etc., où certains produits, comme la volaille, étaient peut-être un peu plus chers, mais ce n'était pas le même poulet qu'on vendait. Aujourd'hui finalement ce n'est pas si facile de trouver des bonnes choses. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet. C'est dommage, ça ne donne pas de vote.

**MME LE MAIRE:** C'est dommage, oui. Le conseil municipal a pris acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Beauvais.

Le 23/11/2017 à 20h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRESIDENT :** Madame Caroline CAYEUX

**PRESENTS :** Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Monsieur DORIDAM, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Madame BAPTISTE, Madame GEFFROY, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Monsieur NARZIS, Monsieur SAULNIER, Monsieur LY, Monsieur NOGRETTE, Madame PERNIER, Monsieur SALITOT.

**ABSENTS** Monsieur ILLIGOT.

**POUVOIRS :** Madame Fatima ABLA à Madame Ada DJENADI, Madame Charlotte COLIGNON DUROYON à Monsieur Denis NOGRETTE, Madame Stéphanie PRIOU à Madame Anne GEFFROY, Monsieur Mehdi RAHOUI à Monsieur Thibaud VIGUIER, Madame Florence ITALIANI à Monsieur Laurent SAULNIER, Madame Chanez HERBANNE à Madame Corinne CORILLION.

Date d'affichage	30 novembre 2017
Date de la convocation	17 novembre 2017
Nombre de présents	38
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est madame Elodie BAPTISTE

# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

## DÉLIBÉRATION N°2017-210

### (RAPPORT RÉF 2017-210)

#### **Administration générale - Rapport sur la situation d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2016**

Madame Corinne CORILLION, Maire Adjoint

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans ses articles 61 et 77 prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement de la collectivité ainsi que les politiques qu'elle mène sur son territoire.

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 rend obligatoire la publication annuelle de ce rapport à partir du 1er janvier 2016.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes présenté comprend ainsi trois parties :

1. La première partie du rapport fait état de la politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur les domaines suivants : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération et articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

2. La seconde partie comporte également un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes concernant notamment les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail, et la lutte contre toute forme de harcèlement.

3. Enfin, la dernière partie présente les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

A l'instar du rapport sur le développement durable, le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes doit être présenté préalablement aux débats budgétaires.

Cette présentation n'est pas suivie d'un vote, cependant, il convient qu'elle fasse l'objet d'une délibération spécifique.

La commission «Administration générale, Finances», réunie le 15 novembre 2017, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - année 2016.

#### **ANNEXE**



# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

## 2 – ADMINISTRATION GENERALE - RAPPORT SUR LA SITUATION D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - ANNEE 2016

## DÉLIBÉRATION N°2017-211 (RAPPORT RÉF 2017-211)

MME CORILLION: Ce rapport concerne la situation d'égalité entre les femmes et les hommes.

Vous savez tous que la loi du 4 août 2014, ainsi que le décret du 24 juin 2015, a rendu obligatoire à la fois l'élaboration et la publication annuelle d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Ce rapport vous est proposé ce soir. Vous l'avez lu, il est rédigé en 3 parties : la première fait état de la politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, dans les domaines qui sont cités ; la seconde partie comporte un bilan des actions menées et des ressources mobilisées ; et enfin, la dernière partie présente les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. La commission « Administration générale, finances », qui s'est réunie, a émis un avis favorable.

MME LE MAIRE: Est-ce qu'il y a des interventions ? C'est un rapport, on ne vote pas. Le Conseil Municipal a pris acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – année 2016.

### Débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2018

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de 3500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires est présenté par le maire au conseil municipal dans les deux mois précédant l'examen du budget,

Vu l'article D2312-3 du CGCT qui précise les informations que doivent contenir le rapport sur les orientations budgétaires des communes et EPCI,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal,

Vu le rapport d'orientations budgétaires ci-joint,

Considérant que la collectivité est tenue de réaliser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget,

Considérant que le vote du budget primitif 2018 sera soumis à l'examen du Conseil Municipal de décembre,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018.

La commission «Administration générale, Finances», réunie le 15 novembre 2017, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires 2018, conformément à la loi d'orientation relative à l'Administration Territoriale et préalablement au vote du budget primitif 2018.

### ANNEXE



# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

## 3 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES PRELABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

M. JULLIEN : Mes chers collègues, vous savez que c'est un moment important le Débat d'Orientations Budgétaires. Et si je devais résumer en une seule phrase mon propos de ce soir, ça serait de dire que désormais il va falloir faire face avec des règles du jeu complètement bouleversées.

Le Débat d'Orientations Budgétaires ouvre le cycle public des opérations de préparation et de décisions sur nos budgets 2018. Je le rappelle une nouvelle fois et je sais que chaque année je le rappelle, je le dis, ce débat est sans vote, il doit être tenu dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Comme vous le savez également, un Débat d'Orientations Budgétaires comporte 4 parties essentielles, là je me réfère aux textes qui régissent également la présentation du D.O.B. Tout d'abord, nous devons présenter un contexte, le contexte législatif, le contexte économique, le contexte financier, dont nous devons tenir compte pour préparer nos orientations. Ensuite, c'est la présentation des actes principaux des orientations budgétaires, que nous soumettons à débat. Nous devons également parler des engagements pluriannuels envisagés. Et enfin, pour pouvoir en tenir compte dans ces engagements pluriannuels, faire un audit de la dette de notre collectivité. Je vous épargnerai la lecture des 53 pages de ce rapport. Vous avez certainement pu étudier ce rapport avec attention. En premier lieu, je voudrais attirer tout spécialement votre attention sur les changements profonds des règles du jeu, suite aux décisions de l'Etat et au projet de loi de finances 2018 en cours de discussion à l'Assemblée Nationale.

En gros, 3 faits majeurs sont à relever. Tout d'abord, la contractualisation avec l'Etat d'un objectif d'évolution de nos dépenses, et la ville de Beauvais est complètement impliquée dans cette démarche puisque les communes de plus de 50 000 habitants vont être tenues de contractualiser. Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a défini une trajectoire concernant les finances publiques. Cette trajectoire prévoit une baisse des déficits publics que le Gouvernement compte bien attendre en mettant fortement à contribution les collectivités territoriales. Pour cela, il prévoit de mettre en place cette procédure de contractualisation avec les 319 plus grandes collectivités, dont la ville de Beauvais, fixant des objectifs en termes d'évolution des dépenses et d'endettement. Pour les dépenses de fonctionnement, le taux prévu par le projet de loi de finances est de 1,2 %, inflation comprise, ce qui, au vu de l'inflation réelle constatée ces dernières années, conduira la Ville à une quasi stagnation de ses dépenses. Je vais être assez brutal, et je m'en excuse Madame le Maire, c'est une quasi mise sous tutelle de nos collectivités, ce qui veut dire que si on dépasse les seuils que je viens de vous indiquer, il y aura un malus au niveau des dotations d'Etat.

Deuxième fait majeur, et un fait majeur dont on parle beaucoup actuellement, c'est le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables. Ce projet de loi de finances prévoit de mettre en place une exonération progressive sur 3 ans de la T.H. pour 80 % des contribuables. Pour cela, il procéderait à un dégrèvement, ce qui pour la collectivité garantirait pour 2018, et j'insiste bien pour le mot 2018, car il s'agit de quelque chose d'inscrit dans la loi de finances 2018, la perception de la totalité des recettes, mais laisse de grosses incertitudes pour les années à venir quand on sait que les compensations versées par l'Etat ont par le passé toutes diminué ; en témoigne encore la baisse de la compensation de la taxe professionnelle prévue pour 2018. Il faut souligner, mes chers collègues, que le produit de taxe d'habitation par habitant est de 203 € pour Beauvais en 2016, alors qu'il est en moyenne de 303 € pour les communes de même strate. Et là, je cite une source de la Direction Générale des Collectivités Locales, le chapitre « comptes des communes ». A noter, et là ça a été publié récemment dans la presse, que d'après une récente étude du Sénat, sur Beauvais, 85,97 % des foyers seraient exonérés en 2020.

M. JULLIEN (suite) Le troisième fait majeur, c'est la mise en place d'un pacte fiscal et financier au niveau de la Communauté d'Agglomération. C'est aussi devenu une quasi obligation par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. La C.A.B. est en cours d'élaboration du pacte fiscal et financier, dont la vocation première est la solidarité entre communes. Ainsi Beauvais, bien qu'ayant perçu une Dotation de Solidarité Communautaire de 345 000 € en 2016, a contribué largement à l'élaboration du pacte et a souhaité que la D.S.C. soit mieux répartie entre les communes. Ainsi, sur notre projet de budget 2018, la D.S.C. de Beauvais sera divisée par 3 au profit des communes rurales. De plus, n'oublions pas que l'article 16 de la loi de finances, qui fixe l'enveloppe globale de D.G.F. pour 2018, baisserait de 12,3 % l'année prochaine, ainsi que la baisse des crédits et des contrats aidés. Je rappelle simplement, et vous avez pu le voir dans votre rapport, que la dotation

forfaitaire pour la ville de Beauvais, prévue pour 2018, baissera encore de 300 000 €.

En face de ces nouvelles contraintes, il nous appartient tout d'abord de maintenir la qualité de nos services publics municipaux ; de conserver une capacité d'investissement public cohérente ; et le tout, sans aggraver la pression fiscale locale. Alors, comment allons-nous faire ? Comment allons-nous résoudre la quadrature du cercle ? L'effort de maîtrise des charges de fonctionnement sera poursuivi à travers les enveloppes prévues des charges à caractère général et de personnel, ainsi que la réduction des frais financiers, par une gestion extrêmement active de la dette. Pour les associations, leurs aides seront reconduites à l'identique, et nous pensons notamment à l'impact qu'ont subi les associations à la suite de la disparition d'un certain nombre de contrats aidés. Pour les investissements, l'autofinancement sera augmenté de près de 18 %, pour permettre de ne pas trop charger les besoins en termes d'emprunts. N'oublions pas que si on investit uniquement sur l'emprunt, ce sont les impôts de demain qui sont concernés, donc l'autofinancement est extrêmement important. La dette sera donc contenue et passera à un niveau inférieur à 70 % de nos recettes réelles de fonctionnement. Et je compare ce chiffre au niveau de la strate des villes de 50 000 à 100 000 habitants qui est de 95 % de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Pour les investissements, les dépenses d'équipement devraient atteindre 18 millions d'euros, soit 4 millions d'euros de plus qu'en 2017. A savoir notamment, le projet de maison de quartier Saint-Lucien pour 2,3 millions d'euros ; le contrat de performance énergétique pour 1,9 million d'euros ; le plan maxi voirie pour 1,6 million d'euros ; les plans de rénovation des équipements bénéficiant au public, 2 millions d'euros, par exemple ce sera sur les gymnases, les écoles, les centres de loisirs. Ainsi, compte tenu des subventions escomptées et de l'autofinancement en hausse, l'emprunt d'équilibre du budget 2018 serait aux alentours de 12,7 millions d'euros. Il faut souligner, et j'insiste fortement sur ce point, le fait que ce niveau d'emprunt ne sera pas réalisé en cours de l'année et sera minoré d'une part par l'affectation du résultat 2017, donc il y aura une modification au moment du budget supplémentaire, et d'autre part, par l'anticipation des taux d'exécution de notre budget.

Quelques mots sur les budgets annexes.

Pour le budget annexe de l'Eau, sur 2018, on devrait totaliser le même niveau de crédits que 2017 puisqu'il n'y a pas de modifications substantielles à anticiper. Il s'agit essentiellement de la poursuite de la programmation de travaux au niveau de l'amélioration et de l'extension des réseaux.

Pour le budget annexe de l'Elispace, il pourrait totaliser environ 850 000 €, dont 750 000 € concernant la section de fonctionnement. Cela implique une subvention d'équilibre en provenance du budget principal approchant les 500 000 €. Quelques mots également sur les budgets annexes de zones. Seuls 2 budgets annexes seront reconduits en 2018 avec la Longue Haie et Agel. Les autres budgets annexes seront soit clôturés, la Marette et les Longues Rayes, soit repris par la nouvelle Agglomération du Beauvaisis par exemple, la zone d'activités du Tilloy. Les engagements pluriannuels envisagés. Les principales opérations engagées par le budget principal sont suivies au travers d'Autorisations de Programmes et de Crédits de Paiement. En abrégé, ce sont les A.P.C.P., tout le monde connaît cette abréviation.

M. JULLIEN (suite) Ces crédits de paiement reprennent les dépenses opérées depuis 2014 et programmées jusqu'en 2020. On peut citer notamment la maison de quartier Saint-Lucien pour 2,3 millions d'euros, c'est une opération qui est extrêmement importante pour ce quartier ; le plan lumière pour l'éclairage public qui se poursuit à hauteur de 1,8 million d'euros ; et vous avez pu remarquer également dans les rues le développement progressif de cet éclairage avec des leds, qui va nous permettre de faire des économies substantielles mais aussi d'avoir une meilleure qualité en matière d'éclairage public ; le plan maxi voirie pour 1,6 million d'euros ; la rénovation des centres de loisirs pour 900 000 € ; une nouvelle salle des fêtes pour 570 000 € ; la rénovation des écoles 550 000 € ; et la rénovation des gymnases pour 530 000 € ; et je passe pour les opérations plus modestes qui figurent dans ce budget.

Quelques mots sur la dette. L'audit de la dette au 1er janvier 2018 peut se résumer avec les 3 chiffres clés suivants. L'encours, il est de 62 millions d'euros, soit une baisse de 1,8 million d'euros par rapport à 2017, et une baisse de près de 9 millions d'euros depuis 3 ans. Deuxième chiffre clé, le taux moyen de la dette est de 2,49 % contre une moyenne de la strate à 2,82 %. Enfin, 100 % de l'encours de notre dette est classé en 1A sur la grille de Gissler, soit la cotation la plus sécurisée.

Voilà mes chers collègues en quelques mots un bref panorama des éléments de Débat d'Orientations Budgétaires, qui serviront à la construction du budget 2018 qui sera soumis au Conseil Municipal du mois prochain.

M. VIGUIER : Madame le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Après 2 années consécutives de baisse du budget communal, l'année 2018 devrait être marquée par une reprise modeste du budget 2018, + 1,3 % d'augmentation nous annoncez-vous. Modeste reprise qui s'explique essentiellement par la hausse des concours financiers de l'Etat en fonctionnement, avec une progression de la Dotation de Solidarité Urbaine dépassant le nouveau recul de la Dotation Globale de Fonctionnement. Faut-il rappeler que Beauvais doit ce sort pas très enviable au fait d'être répertoriée à raison comme, je cite d'ailleurs votre rapport, « une ville classée parmi les plus défavorisées de France », un indicateur tenant compte du niveau de revenus particulièrement faible de nos administrés, ce qui semble d'ailleurs confirmé, avec la disparition programmée de la taxe d'habitation d'ici à 2020 pour les familles modestes. Cette disparition devrait bénéficier au plan national à 75 à 80 % des familles, mais à Beauvais à au moins 86 % des foyers. Ce qui démontre une nouvelle fois la faiblesse des ressources des familles Beauvaisiennes. Une situation dont nous devons toutes et tous tenir compte et qui devrait inciter les gestionnaires municipaux, à l'inverse de tout ce que vous avez fait depuis 16 ans, à épargner les ménages en matière de fiscalité communale au lieu de les matraquer comme vous l'avez fait. Et même si la dernière augmentation pharamineuse de la taxe d'habitation et de la taxe foncière remonte à 2009, depuis, la pression fiscale qui était déjà élevée à Beauvais est restée à un point très élevé et très nettement supérieur à la moyenne des villes de même strate. Les situations de nos administrés devraient inciter les gestionnaires municipaux à maîtriser les tarifs des services municipaux, au lieu, comme vous l'avez fait il y a 3 ans à peine, de passer en force une hausse vertigineuse de plusieurs d'entre eux, et pas des moindres, ceux relatifs à la restauration municipale et aux A.L.S.H. aux centres de loisirs, qui sont parmi les plus essentiels à bon nombre de nos concitoyens. Et puis, cette situation préoccupante de notre Ville, et de la structure financière des familles qui la composent, devrait vous inciter et inciter les gestionnaires municipaux à prendre soin de la qualité et de l'accessibilité des services publics locaux qui, comme le dit la formule, sont le seul patrimoine des plus modestes, un patrimoine très précieux. J'ajoute encore que cette hausse des recettes en provenance de l'Etat sera contrebalancée malheureusement par la baisse des aides de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis avec, c'est annoncé dans le rapport, un nouveau et important recul de la Dotation de Solidarité Communautaire.

M. VIGUIER (suite) Côté recettes de fonctionnement, nous nous orientons donc vers une légère hausse des produits des services, mais dont nous constatons qu'elle doit essentiellement, cette légère hausse des produits des services, au transfert aux communes des droits de stationnement et aussi des amendes s'y rattachant. Mais nous constatons que ce transfert des droits de stationnement ne doit pas masquer une autre réalité, la baisse des autres produits de service, notamment en matière de restauration et de centres de loisirs, dont nous savons bien malgré les explications fournies dans le rapport qu'elles doivent d'abord aux renchérissements pharamineux depuis 3 ans de leurs tarifs, ayant hélas contribué à les rendre inaccessibles à de trop nombreuses familles. Et d'ailleurs, Madame le Maire, votre mesure consistant à baisser de 20 % les tarifs de restauration pour le 3ème enfant, ce qui en passant concernera bien peu de familles, représente un aveu flagrant de votre erreur et de ses conséquences.

En ce qui concerne les dépenses de la section de fonctionnement, nous relevons un nouveau recul des dépenses de personnel, - 284 000 € programmés en 2018, - 550 000 € au total sur l'année 2017 et 2018. Ce qui signifie à périmètre constant et malgré les hausses mécaniques induites par le G.V.T., le Glissement Vieillesse Technicité qui, je le rappelle à notre assemblée, est en gros l'ensemble des promotions et déroulements de carrière, malgré ce Glissement Vieillesse Technicité et à périmètre constant, vous aurez réduit en 2 ans les dépenses de personnel de 550 000 €, ce qui génère bien évidemment un risque de dégradation des services publics rendus à la population et d'abord aux plus modestes, à qui je faisais référence il y a quelques instants. Mais cela signifie aussi un risque de nouvelles dégradations des conditions de travail de nos agents communaux, avec le non-remplacement d'agents partant en retraite et la disparition de certaines missions publiques. A ce sujet, permettez-nous d'être inquiets des intentions manifestées dans le rapport, dont nous ne ferons pas le procès ce soir, lorsque vous indiquez vouloir réexaminer un éventuel allongement de la durée du travail des agents publics municipaux en 2018. Il est clair que pas plus à Beauvais qu'au plan national, le progrès social n'est en marche, et ce sont plutôt les régressions sociales en tout genre qui surviennent au pas de course. Ce qui explique sans

doute une certaine mansuétude, qui semble aujourd'hui être la vôtre vis-à-vis du Président MACRON et de sa majorité parlementaire. En quelque sorte, qui se ressemble s'assemble, surtout sur le dos des plus fragiles.

Nous serons donc, Madame le Maire, particulièrement vigilants sur ce sujet du temps de travail de nos agents municipaux et nous nous opposerons à toute tentative de régression dans ce domaine.

Venons-en à la section d'investissement. Côté ressources, si les concours financiers de l'Etat et des autres collectivités sont prévus dans une situation de stabilité, l'année 2018 devrait être marquée hélas par une nouvelle envolée de votre recours à l'emprunt, qui est prévu en progression de 30 % sur l'année 2018 ; un volume d'emprunt accru très exactement de 2,9 millions d'euros, passant en 2017 de 9,8 millions d'euros à, en prévision en 2018, 12,7 millions d'euros, c'est dans votre rapport. A noter que sur 2 années, vos prévisions de recours à l'emprunt auront progressé de plus de 50 %, passant en 2016 de 8,5 millions d'euros à une estimation pour 2018 de 12,7 millions d'euros. Une hausse de l'endettement qui représente l'essentiel de la progression des dépenses d'investissement et qui symbolise, Madame le Maire, le fait que vous ne pouvez plus qu'agir à crédit, en endettant sans cesse davantage notre Ville. Je voudrais d'ailleurs, à cet instant, au nom de mes collègues de l'opposition, faire 2 remarques à ce sujet. Vous vous glorifiez dans le rapport d'une hausse de votre autofinancement, mais il faut rappeler que cette hausse de l'autofinancement, bien réelle si tant est qu'elle soit confirmée dans l'exercice budgétaire 2018, résulte essentiellement des économies effectuées en fonctionnement, et donc essentiellement des économies faites au détriment des services rendus à la population et des conditions de travail des agents publics municipaux. Et vous nous faites, chaque année par ailleurs, je pense que Jean-Marie JULLIEN qui ne l'a pas fait pour l'instant va bientôt nous le servir, le reproche de ne pas faire suffisamment de contre-propositions à vos orientations budgétaires.

M. VIGUIER (suite) Et pourtant, vous savez bien que vous êtes évidemment, et surtout en ce mois de novembre, les seuls à disposer des informations financières suffisamment précises et relatives à notre collectivité. Et pourtant, cela ne vous empêche pas, année après année, de voter un budget primitif qui bien souvent, en de nombreux points, se révèle au total très éloigné de la réalité de vos annonces préalables. Ainsi, un exemple, puisque nous parlions du niveau de recours à l'emprunt, (hors micro) je n'ai pas du tout dit ça Monsieur PIA. J'ai dit que très souvent vos orientations se révélaient au final très éloignées de la réalité de l'exécution budgétaire et j'en donne un exemple. C'est exactement ce qui est écrit ! L'avantage, c'est que je fournirai mon texte après, donc il est tout à fait clair ! Ainsi, aviez-vous prévu, pour le budget primitif 2017, un certain nombre d'investissements et de dépenses d'équipement, avec malheureusement les emprunts les accompagnants, pour un montant annoncé de 9,8 millions d'euros. Et qu'au final vous nous annoncez aujourd'hui, n'est-ce pas Jean-Marie JULLIEN, que vous n'aurez finalement, et vous vous en glorifiez, emprunté que 4 millions d'euros, c'est-à-dire 40 % de la somme prévue initialement, non pas par gestion à l'économie mais par le fait que aurez dû, en cours de route, abandonner ou reporter un grand nombre des opérations d'investissement que vous aviez programmées pour l'année 2017. Il est donc assez difficile de ne pas perdre pied dans vos orientations budgétaires, qui semblent assez souvent bâties et fondées sur du sable, et nous devons juste espérer qu'elles ne finiront pas, vos orientations budgétaires, telles des sables mouvants, par engloutir Beauvais.

Quant à vos dépenses d'investissement, Madame le Maire, elles sont annoncées dans le rapport, sans beaucoup de précisions d'ailleurs, à la hausse, et sans qu'il ne soit absolument possible à ce stade de distinguer précisément le volume des dépenses d'équipement, c'est-à-dire la part des investissements vraiment utiles pour Beauvais et pour les Beauvaisiens. Une hausse des dépenses globales d'investissement, comme un effet d'annonce à ce jour puisque nous ne pouvons vérifier la teneur, qui les place tout de même encore très en deçà de leur niveau d'il y a 4 ans. Vous annoncez une possibilité de dépenses d'investissement à 18 millions d'euros, elles étaient à l'entame du présent mandat de 22 millions d'euros par an, et avec toujours une partie très importante de ces dépenses d'investissement, qui sont en fait consacrées et immobilisées pour rembourser vos dettes précédentes. Nous constatons enfin que les engagements en matière d'investissement restent assez pauvres, dans le descriptif que vous nous en faites, avec sans doute et enfin le début de la reconstruction d'une maison de quartier à Saint-Lucien ; c'est de l'investissement majeur programmé pour l'année 2018. Cette maison de quartier de Saint-Lucien, qui verra le jour dans 18 mois, peut-être 2 ans, c'est-à-dire près de 3 ans après que la précédente ait été rasée. C'est ainsi que les habitants, les services municipaux et le tissu associatif de la Soie Vauban sont donc privés pour

## SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

une longue période d'un espace de vie fédérateur, uniquement il faut le rappeler pour des considérations d'opportunité financière, je pourrais presque dire pour des considérations d'opportunisme financier et pour vous permettre, ainsi que vous l'avez fait, de saisir l'opportunité d'un financement à plus de 80 % de ce futur équipement par les seules mannes de l'Etat.

Madame le Maire, mes chers collègues, est-il besoin de vous préciser que nous ne nous retrouvons nullement et pas plus que les Beauvaisiens dans vos présentes orientations budgétaires, qui placent hélas depuis bientôt 17 ans notre Ville sur une très mauvaise pente.

MME LE MAIRE: Monsieur VIGUIER, vous ne vous améliorez pas au fil des années, et permettez-moi de vous dire que nous ne nous retrouvons pas non plus dans vos analyses qui me paraissent assez affligeantes. Je donne la parole à Jean-Marie JULLIEN.

M. JULLIEN: Je vais m'adresser à notre opposition qui, d'année en année, ne se bonifie pas. Alors j'essaie d'entendre vos propositions d'orientations budgétaires. Je vais essayer de les résumer en quelques mots. D'un côté vous me dites il faut diminuer les recettes, parce que vous avez trop ponctionné au niveau fiscal, vous ponctionnez trop au niveau des recettes directes de fonctionnement, je pense notamment à ce que vous avez dit au niveau de la cantine ; vous parlez de mesurette avec l'effort que nous avons consenti pour réduire de 20 % pour le 3ème enfant au niveau de la cantine. Et puis par ailleurs, après la baisse des recettes, il faut augmenter les dépenses, dépenses de fonctionnement. Vous nous avez critiqués parce que nous avons fait un effort de rationalisation au niveau des dépenses de personnel, au niveau des frais d'administration générale nous avons également fait des efforts sur ce terrain-là, et après vous venez nous dire « vous avez appuyé sur la pédale un petit peu trop fort au niveau de l'endettement », parce que je ne vois pas comment en diminuant les recettes et en augmentant les frais de fonctionnement, je peux augmenter l'autofinancement. A moins que je sois obligé de retourner à l'école élémentaire pour apprendre de nouvelles règles d'arithmétique. Pourtant vous devriez le savoir mon cher collègue, ça fait de nombreuses années que vous êtes en politique, vous avez été directeur de cabinet de Monsieur AMSALLEM, vous devriez connaître, vous avez également été élu départemental, vous êtes conseiller municipal depuis de nombreuses années, mais a priori, je pense que vous n'avez toujours pas compris ce que c'était que les orientations budgétaires.

Nos orientations budgétaires ce ne sont pas des orientations qui sont politiciennes, ce ne sont pas des orientations qui obéissent à telle ou telle consigne de politique, de basse politique ; ce sont des orientations qui sont liées à la réalité du terrain, à l'exécution des bons services municipaux. Et d'ailleurs, quand on regarde un peu ce qui se passe au niveau de l'ensemble des maires de France, l'ensemble des maires de France de toutes tendances politiques, des sans étiquette, des élus communistes, socialistes, des élus centristes, des élus de droite, des élus Macronistes et lorsqu'ils se réunissent en congrès au niveau de l'Association des Maires de France, et notamment ce qui s'est encore passé ces derniers jours, ils ont tous les mêmes difficultés et les mêmes préoccupations. Et les recettes pour pouvoir faire face aux besoins de services publics municipaux dans leurs communes, elles ne sont pas si éloignées les unes des autres car elles répondent à des réalités objectives de terrain. La réalité objective de terrain, c'est notre orientation budgétaire, c'est notre orientation politique que nous entendons faire. Et quand on vient nous critiquer en nous disant « oui mais la maison de quartier Saint-Lucien ! Vous lancez enfin l'opération mais vous allez priver les habitants de ce quartier d'un lieu pendant de nombreux mois », je suis désolé, que n'auriez-vous pas dit si jamais on n'avait rien fait et on avait laissé la situation en l'état ! Vous devriez au contraire saluer l'effort que nous faisons pour pouvoir enfin mettre en place, rénover et reconstruire un équipement public de quartier au bénéfice de l'ensemble des habitants de Beauvais, mais également au bénéfice de ce quartier lui-même. Moi je crois qu'au contraire, au niveau de ces orientations budgétaires, vous devriez reconnaître que les orientations que nous proposons sont des orientations de bon sens, des orientations qui sont simples, des orientations qui sont claires. Et quand j'ai pris la précaution tout à l'heure de vous dire que peut-être nous ne remplirions pas la totalité du programme d'emprunt que je prévois au budget 2018, c'est tout simplement pour pouvoir annoncer des bonnes nouvelles au niveau du budget supplémentaire, et de dire que nous allons baisser le programme d'emprunt parce que nous allons pouvoir dégager des ressources au niveau du compte administratif 2017, qui vont nous permettre de moins emprunter. En tout état de cause, si jamais j'avais fait effectivement l'inverse, là je suis d'accord avec vous, vous auriez pu vertement me critiquer en me disant « gouverner c'est prévoir mais vous n'avez pas prévu dans ce genre de situation ». Or là, je préfère prévoir, et je l'ai annoncé clairement dans mon discours lorsque je vous disais faire face avec des règles de

jeu bouleversées. Voilà les choses telles qu'elles sont et voilà la politique que nous entendons, sous la houlette de Madame le Maire, mener au niveau de la ville de Beauvais avec efficacité et dans l'intérêt général.

M. PIA: Monsieur VIGUIER je voudrais vous répondre tout de même par rapport à la maison de quartier Saint-Lucien où il apparaît que nous avons mis beaucoup de temps avant d'engager les constructions, qui c'est vrai ne sont pas encore totalement engagées. Néanmoins c'est un dossier qui avance. Je vais être obligé, désolé, d'être un peu désagréable sur ce dossier par rapport à votre observation, parce que c'est vrai qu'au départ, quand nous avions engagé la rénovation, on s'était engagé dans une rénovation de la maison de quartier Saint-Lucien. L'objectif ce n'était pas de la détruire, c'était de la rénover. Mais cette maison, qui a été construite il y a finalement peu de temps, en 1997, était tellement mal foutue, les habitants eux-mêmes le reconnaissent, qu'on a dû se résoudre à renoncer à cette rénovation et à s'engager sur un projet de démolition pour reconstruction, de manière à ce qu'on puisse avoir une maison de quartier beaucoup plus accessible à tous points de vue, n'est-ce pas mon cher Jérôme chargé du handicap, et aussi pour l'accueil des habitants, qu'il a fallu se résoudre à démolir cette maison de quartier pour en faire un beau et grand projet qui est aussi dans la droite file du projet que nous avons et que nous allons étudier ce soir des centres sociaux. Effectivement, nous avons pris peut-être du temps Monsieur VIGUIER, mais pour un projet qui sera certainement beaucoup plus salvateur pour les habitants du quartier Saint-Lucien, beaucoup plus positif que ce qui a été fait jusqu'alors et ce qui avait été fait quand vous étiez directeur de cabinet de Monsieur AMSALLEM, et que là nous avons une vraie ambition pour ce quartier. Donc je ne regrette pas que nous ayons mis du temps, parce que parfois il faut mettre un peu plus de temps avant de s'engager sur des projets qui ne sont pas satisfaisants, pour remplir parfaitement notre mission de service public.

Moi je voudrais aussi revenir sur ce que vous avez dit par rapport aux plus fragiles. Là franchement Monsieur VIGUIER, s'il y a une ville où on fait des choses pour les plus fragiles c'est bien la ville de Beauvais, vous avez l'air d'être agacé mais moi je vous le dis. Et si on se compare, et c'est vrai qu'étant élu au niveau du Département, on a aussi l'occasion de voir un peu ce qui se passe dans les autres communes du Département, j'étais à Liancourt encore cet après-midi, je peux vous dire que ce que l'on fait dans le domaine social on n'a vraiment pas à rougir ; on fait plein de choses, que ce soit par le C.C.A.S., que ce soit dans le cadre de la politique de la Ville, pour les personnes qui sont les plus fragiles, les plus éloignées de l'emploi. Quand vous critiquez ce que l'on fait pour les centres de loisirs, pour la jeunesse, pour l'enfance, honnêtement il ne faut pas rougir, à Beauvais on fait de belles et grandes choses. Donc arrêtez d'avoir toujours ce discours qui est négatif. On peut toujours faire mieux et plus, mais nous avons aussi ces contraintes qui sont des contraintes budgétaires et je crois que nous sommes à Beauvais dans une terre d'équilibre entre les contraintes budgétaires et les difficultés de nos concitoyens.

M. TABOUREUX: Monsieur VIGUIER j'ai une très bonne nouvelle pour les Beauvaisiens, et donc pour vous également, Madame le Maire a signé la quasi totalité des bons de commande qui vont permettre d'entamer et de terminer les travaux de la maison de quartier Saint-Lucien et donc de MALICE. Dans quelques mois nous aurons le plaisir, je pense vous et moi, d'assister à cette inauguration.

MME CORILLION: Et moi je voudrais ajouter que je suis extrêmement satisfaite de ce nouveau projet qui va aussi concerner la jeunesse. Il y a quelques années, les jeunes filles n'osaient même pas aller dans la maison de quartier, telle qu'elle était avant d'être démolie, parce qu'effectivement il y avait des recoins qui étaient plus ou moins sombres. Et je pense que dans MALICE les jeunes filles iront tout à fait volontiers, je n'en doute pas un instant.

M. VIGUIER: Au sujet des familles démunies, des familles en difficulté, des administrés qui sont en difficulté, je n'ai absolument pas remis en cause les politiques sociales qui sont celles de la ville de Beauvais, à aucun moment. A aucun moment je n'ai fustigé ou même émis le moindre doute sur ces politiques dans mes propos, pas un instant. J'ai fait le constat, au regard des éléments dont nous disposons, corroborés par l'ampleur qui s'appliquera à Beauvais pour la suppression probable de la taxe d'habitation, ce n'est ni votre décision ni la nôtre, qu'il y aurait à Beauvais bon an mal an 10 % de familles en plus qu'au plan national, qui seraient exonérées de la taxe d'habitation, tout simplement parce que la proportion de familles et de foyers à ressources modestes voire très modestes est sensiblement plus importante dans notre ville que dans les villes de même strate. D'où le fait aussi que nous sommes retenus, et dans des proportions importantes budgétairement, au titre de la D.S.U., de la Dotation de Solidarité Urbaine, mais qui est d'abord le signe, tel que vous l'avez d'ailleurs écrit dans votre rapport Madame le Maire, que nous sommes dans

une situation défavorable au plan de la situation financière de nos administrés. Je n'ai dit que ça pour en tirer comme conclusion qu'il nous fallait toutes et tous être particulièrement vigilants au regard de cette situation et que cela impliquait, contrairement à ce que vous avez fait, 1/ de ne pas rendre imposable à la taxe d'habitation les plus modestes, or je vous rappelle qu'en 2009 quand vous avez renchéri, et pas dans des petites proportions, la taxe d'habitation à Beauvais, vous l'avez fait en supprimant un certain nombre d'abattements à la base et notamment l'abattement général à la base, qui non seulement a contribué à renchérir le montant de la taxe d'habitation de tous les foyers beauvaisiens mais qui plus est, et c'était le pire dans votre décision, a rendu éligible à la taxe d'habitation des centaines et des centaines de familles qui en étaient exonérées jusque-là, parce que leurs ressources étaient trop modestes pour qu'elles puissent s'acquitter de la taxe d'habitation. Lorsque nous faisons un constat unanime autour de cette table, que la situation financière et sociale de notre population est sensiblement plus dégradée à Beauvais que dans la moyenne des villes, il faut aussi en tirer des conséquences concrètes et ne pas taxer en premier lieu par des réformes, un petit peu sous la table de la taxe d'habitation, rappelez-vous, vous avez découvert que ce serait, je vous cite toujours, « une connerie au bout de quelques semaines » et on avait dénoncé les choses dès le début ! Or, par la réforme que vous avez faite de votre taxe d'habitation en 2008 et en 2009, non seulement vous avez alourdi la taxe d'habitation à tous les Beauvaisiens mais vous avez d'abord alourdi celle des plus modestes et vous avez rendu éligibles les familles les plus modestes à la taxe d'habitation, alors qu'elles ne l'étaient pas jusqu'à présent. Même chose Madame le Maire, (hors micro) oui mais 2009 mais ça n'a pas changé depuis chers collègues. C'est vrai que c'est en 2009, ça veut dire que depuis 2009 les familles les plus modestes sont soumises à la taxe d'habitation, là où avant 2009 pour beaucoup d'entre elles, elles en étaient exonérées. Malheureusement en effet, ça remonte à 8 ans, ça fait 8 ans que ça n'a pas changé. Ça fait 8 ans que ça n'a pas changé pour elles !

Même chose en termes de tarifs municipaux ! Enfin je sais bien que les tarifs municipaux sont assis sur les quotients familiaux, que les plus modestes paient moins ; mais les plus modestes paient moins parce qu'ils ont beaucoup moins les moyens de payer et de garantir, par la restauration municipale, et nous en connaissons la qualité, le fait de garantir à leurs enfants un repas équilibré chaque jour d'école. Lorsque l'on augmente de 50 ou 100 %, y compris pour les plus modestes, les tarifs de cantine, lorsqu'on renchérit les tarifs de centres de loisirs, c'est pour un certain nombre de familles et d'abord pour les plus modestes, qui semblent plus nombreuses à Beauvais qu'ailleurs, c'est rendre inaccessible un certain nombre de nos services publics municipaux. Mais il est vrai que si un certain nombre de services publics municipaux sont moins accessibles, peut-être qu'ils coûteront moins à la collectivité et qu'ils permettront de faire quelques économies dans la section de fonctionnement du budget de la Ville. Voilà ce que je dis au nom de mes collègues Utile Pour Beauvais en la matière.

M. VIGUIER (suite) Sur la maison de quartier, nous avons voté pour et nous voterons tout à l'heure encore lorsqu'il s'agira de la délibération relative à la maison de quartier de la Soie Vauban, nous le voterons. Nous avons voté jusqu'à présent pour, nous continuerons à voter pour. La remarque, allez soyons fous, le reproche que je vous fais Madame le Maire et à votre majorité municipale, rien de personnel entre nous vous le savez bien, ce n'est pas de mettre un certain temps à peaufiner le projet et à l'enrichir peut-être même, maintenant avec un centre social en projet, etc., ça je ne vous en fais pas le reproche. Vous prenez le temps, je ne sais pas si vous allez le dire donc je le dis pour vous, de consulter les habitants, de consulter les associations, de consulter tout le monde, c'est très très bien, c'est très très bien. Mais alors si vous consultez, enrichissez, modifiez encore et toujours le projet, pourquoi vous être empressés de détruire la maison de quartier existante durant l'année 2016, vous auriez pu la maintenir en fonctionnement 12 ou 18 mois de plus en attendant d'améliorer, peaufiner, consulter, enrichir votre projet. Simplement, la seule chose que j'ai dit dans mon propos, ce n'est pas qu'on était contre la maison de quartier, ce n'était pas que nous étions contre le fait que vous consultiez, que vous preniez votre temps, prenez votre temps. Ce que je vous ai dit, c'est que vous aviez saisi l'opportunité en engageant la destruction de la maison, c'est-à-dire en engageant les opérations dès l'année 2016, d'être financés par l'Etat à un montant supérieur à 80 %. Donc il y avait là de l'opportunité et de l'opportunisme financier, dont malheureusement parce que vous prenez votre temps, vous enrichissez, vous consultez, etc., les habitants, les services municipaux, les associations du quartier de la Soie Vauban sont privés de ce lieu fédérateur ; ils auraient dû l'être pendant un an, 18 mois et ils vont l'être pendant près de 3 ans. C'est la seule chose que j'ai dit dans mon rapport, c'est écrit noir sur blanc, vous pourrez le vérifier.

MME LE MAIRE: Monsieur VIGUIER, redescendons calmement. Vous connaissez

l'autorisation de démarrage anticipé ? Vous connaissez ce point-là ? Si nous ne l'avions pas fait, nous aurions perdu la subvention. C'est tout. (hors micro) Mais non Monsieur VIGUIER, c'est malsain votre façon de discuter, mais si, ce n'est pas transparent votre façon de faire. Moi je vous explique qu'on a été obligés de démolir pour toucher les subventions, sinon nous ne les aurions pas touchées parce qu'on perdait 2 ans. Et après ça oui, vous auriez eu beau jeu de le reprocher. Je passe la parole à Antoine SALITOT.

M. SALITOT : Moi j'ai apprécié la poésie de votre texte Monsieur VIGUIER, notamment la métaphore avec le sable et les sables mouvants, on n'a pas très bien compris mais si on doit faire une métaphore autour du sable ce serait plutôt celui de votre discours. Le sable il est grossier, le sable il glisse partout et le sable on n'arrive pas à le saisir, tout comme votre discours. Si je reprends ses 3 points, il est grossier, maintenant ça fait quelques années que nous, les nouveaux élus de la majorité, on vous écoute et on essaie d'apprendre un peu la politique, on commence à voir les grosses ficelles arriver dans vos discours, notamment la grosse ficelle sur les agents municipaux qu'on prévoirait de maltraiter à l'avenir. On vous rassure tout de suite, oui c'est écrit qu'on va prévoir de les maltraiter, donc je vous rassure tout de suite, je crois qu'il y a un respect mutuel entre les élus de cette majorité, évidemment Madame le Maire et les agents municipaux qui font que nous connaissons leurs conditions de travail, nous travaillons avec eux et il n'a jamais été question de les maltraiter à l'avenir. On a trop de respect pour eux de le faire. Et d'ailleurs, puisque vous renchérissez sur la grossièreté, maintenant c'est Madame le Maire elle-même, avec sa majorité, qui aurait décidé d'appauvrir encore un peu plus les personnes les plus pauvres de Beauvais. Donc évidemment ça ne tient pas. L'exonération de la taxe d'habitation, c'est selon le revenu fiscal évidemment et là Madame le Maire n'a aucun levier sur ce revenu fiscal. Le sable, il glisse partout. Vous savez, quand vous glissez votre discours, on a l'impression que l'exonération de taxe d'habitation ça devient quelque chose de négatif pour la ville de Beauvais.

M. SALITOT (suite) Et en même temps, vous dites que la pression fiscale est trop importante, mais réjouissez-vous de l'exonération de la taxe d'habitation pour 85 % des Beauvaisiens. Et cette exonération de taxe d'habitation, elle ne va pas profiter forcément aux populations les plus pauvres puisqu'elles ont déjà une exonération de taxe d'habitation, elles vont profiter aux classes moyennes. Or, ces classes moyennes c'est justement le cœur de cible que nous cherchons à faire revenir dans notre Ville, parce que c'est eux qui font vivre une ville. Et on pourrait parler un peu d'héritage parce que nous depuis quelques semaines, c'est vrai que c'est le bénéficiaire d'En Marche, on a des anciens de votre équipe AMSALLEM qui viennent nous raconter les débats internes lorsque vous, directeur de cabinet, et je crois que mes collègues de la majorité qui siégeaient dans l'opposition alors peuvent le témoigner, Monsieur AMSALLEM appauvrissait volontairement la population de la Ville parce qu'à l'époque ça faisait rentrer de l'argent dans les caisses de la Ville d'accueillir des populations défavorisées. A ce moment-là, évidemment il soldait l'avenir de la Ville, il déséquilibrait la Ville de manière durable, et aujourd'hui on hérite d'une situation compliquée, sur laquelle on essaie de répondre année après année.

Enfin la cohérence de votre discours, le sable on ne peut pas le saisir, votre discours non plus. J'ai un petit peu travaillé pour essayer de préparer ce Conseil Municipal et j'ai vu quelque chose qui n'est pas très agréable, j'ai relu les Débats d'Orientations Budgétaires que j'avais à disposition. Alors là je suis remonté à 2008 pour essayer de voir ce qui était dit et en fait, si on ferme les yeux mes chers collègues, on entend toujours la même musique, le même disque VIGUIER qui nous raconte qu'on est en train d'endetter jusqu'à couler la Ville, qu'on est sur une pente glissante, alors depuis le temps où on est sur la pente glissante je pense qu'on aurait atteint le fond, mais non on est encore sur la pente glissante. Et vous allez me dire « finalement vous voyez, Monsieur SALITOT, la preuve est que depuis 2008 on est cohérents » mais même pas. Parce qu'année après année, c'est toujours la même musique mais pas avec les mêmes reproches. Alors une année on investit trop, c'était la mode des projets pharaoniques, j'adorais ce mot, pharaoniques, on était les pharaons qui menaient des projets pharaoniques à Beauvais, dommage on n'a pas encore vu de pyramides à Beauvais. Et maintenant c'est la mode des « vous n'investissez pas assez », donc maintenant on n'investissait pas assez, en réalité on n'arrive pas à trouver le juste milieu selon vous. Moi je pense que le juste milieu, il n'est certainement pas dans votre discours, on continue notre chemin, on fait le travail pour lequel les Beauvaisiens nous ont élus et c'est très très bien comme ça, merci.

M. NARZIS : Moi je vais répondre à Monsieur SALITOT parce que je trouve votre propos vraiment déplacé sur grosso modo l'ancienne municipalité, donc 77-2001, aurait volontairement appauvri Beauvais, je pense que dans les membres

# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

d'En Marche vous devriez sélectionner un peu les membres que vous accueillez, je vous le conseille. Alors je ne sais pas de quel groupe En Marche à Beauvais d'ailleurs parce que vous êtes 2 groupes, 3 groupes, 4 groupes, enfin je pense que franchement apprenez à sélectionner parce que nous les noms qu'on entend d'anciens proches de l'ancienne municipalité, je vous le dis franchement ça nous fait bien rire, gardez-les !

Ensuite, sur un autre élément, toujours sur ce que vous dites, la classe moyenne. Monsieur SALITOT, considérez-vous que vous faites partie de la classe moyenne à Beauvais, oui ou non ? Oui. Alors je vous pose une chose, vous avez été élu en 2014, vous êtes membre de cette majorité. Depuis 2014, vous avez, en tant que membre de la classe moyenne beauvaisienne, voté l'augmentation des tarifs de cantine scolaire, je le répète, alors on nous dira que non mais c'est la réalité, que pour une famille de classe moyenne 700 € d'augmentation en plus par an ; que vous avez voté en tant que conseiller communautaire avec la majorité Beauvais Pour Tous au Conseil d'Agglo la création de la Taxe d'Ordures Ménagères, plus l'ensemble des augmentations de tarifs municipaux. Grosso modo, faites-le calcul, on est à peu près entre 850 € et 1 000 € de plus de taxe prélevée sur la classe moyenne à Beauvais depuis 2014, depuis le début du 3ème mandat.

M. NARZIS (suite) Et si on y ajoute l'augmentation brutale de 2009, vous imaginez le taux, ce qui est prélevé sur la classe moyenne à Beauvais. Je vous le dis franchement, le problème qui est sur cette ville aujourd'hui c'est qu'effectivement il y a un départ de la classe moyenne, mais ce départ de la classe moyenne il est lié en partie à votre politique fiscale, c'est ça la réalité. Interrogez tous ceux qui souhaitent acheter une maison à Beauvais, ils ne le font pas parce que la fiscalité et les prélèvements sont élevés dans cette Ville !

MME LE MAIRE: Monsieur NARZIS, je voudrais remettre un peu les choses au point entre ce duel de jeunes élus. Quand nous sommes arrivés, les 4 fameuses taxes étaient extrêmement élevées à Beauvais et on s'était demandé, si elles ont quasiment à peu de choses près pas bougé, à peu de choses près. Et moi je voudrais vous faire remarquer, et je m'en aperçois quand on fusionne avec d'autres intercommunalités, d'abord sur la T.O.M il y en a qui étaient à 12, nous sommes à 2,5 au bout de 15 ans, c'est symbolique Monsieur NARZIS, pour le service qui est offert aux habitants. D'autre part, nous nous étions demandé comment on pouvait baisser l'une de ces taxes. Elles sont à peu près liées, nous avons une année baissé le foncier bâti, malheureusement en raison des charges de la Ville et pour garantir la qualité du service public, nous avons été obligés de les remettre d'équerre. Quand Monsieur VIGUIER nous dit « vous avez augmenté de 40 ou je ne sais combien de pourcents », il ne faut pas exagérer. Vous connaissez beaucoup de villes où le premier tarif de la cantine c'est 0,25 centimes d'euros, pour un repas qui coûte 11 € à la collectivité ? Dans les collèges, rappelez-moi un peu les prix. Dans les lycées, quels sont les prix pour les classes moyennes ou les classes défavorisées ? C'est ça qu'il faut comparer. Regardez à Creil, moi j'ai pris le temps de regarder à Creil, à Compiègne, à Nogent, à Noyon, mais à Beauvais ce sont les tarifs les moins chers du Département. Alors comment font les classes moyennes pour vivre ailleurs ? Les classes moyennes, elles ne partent pas en ce moment de Beauvais, elles étaient parties et certaines reviennent. Mais si, elles étaient parties et certaines reviennent ! La population est en augmentation. Elles attendaient des rénovations de logements et des logements de qualité, une variété de logements que nous n'avions pas dans la Ville et qu'il était évidemment difficile d'obtenir. Oui, ce sont des choix que je revendique et que j'assume avec mon équipe.

MME CORILLION : Et puis, revenir sur 2009 constamment, attendez, laissez-moi finir, depuis il y a quand même eu des élections il me semble.

M. VIGUIER : 2-3 petites choses en réponse. Comme dire à notre collègue Antoine SALITOT que franchement ce qu'il raconte sur le fait qu'une précédente municipalité faisait venir des populations défavorisées à Beauvais, là pour le coup c'est le verbatim qui veut dire, faisait venir des populations défavorisées à Beauvais pour appauvrir la Ville et pouvoir toucher de nouvelles subventions, il faudrait qu'il nous en dise un petit peu plus le collègue SALITOT. C'est quand même soit très grave soit très grave. Donc il faudrait nous en dire plus, Monsieur SALITOT. Parce que quand même on ne peut pas balancer des trucs comme ça, même quand on est un jeune élu, et moi je vous respecte parfaitement et en plus on a parfois des échanges intéressants en dehors de cette assemblée, mais très franchement on ne peut pas dire n'importe quoi et sans assumer ensuite d'avoir dit des choses graves ou d'avoir dit n'importe quoi. Ça, c'est la première chose. La deuxième, c'est le fameux, ça a aussi été évoqué par Monsieur SALITOT mais par vous aussi Madame le Maire, c'est la question des classes moyennes, des fameuses classes moyennes. Nous sommes tous des classes moyennes.

M. VIGUIER (suite) est très compliqué parce qu'aujourd'hui, je ne dois pas me tromper de beaucoup, je crois qu'il y a 82 ou 83 % des foyers beauvaisiens qui payent la taxe d'habitation et donc en conséquence, (hors micro) non non vous confondez avec les impôts sur le revenu mais ça fait depuis 2008-2009, je suis désolé vous confondez le nombre de foyers fiscaux concernés par l'impôt sur le revenu, et en effet c'est une petite moitié à Beauvais, et le nombre de foyers fiscaux concernés par la taxe d'habitation. Pour être précis, quand vous avez douloureusement augmenté la taxe d'habitation il y a 8 ans, on était même en dessous de 80 %, et comme certains, les plus modestes, sont devenus éligibles à la taxe d'habitation, on est maintenant à 82 ou 83 % de foyers éligibles et payant la taxe d'habitation. Si je suis les raisonnements sur les classes moyennes, c'est une tarte à la crème les classes moyennes, ça veut dire qu'en gros il y a 17 % de foyers modestes, que 17 %, donc ce que ne corroborent pas du tout les chiffres des indicateurs relatifs à la ville de Beauvais. Donc en gros, à part quelques riches, ils ne sont pas bien nombreux non plus à Beauvais, il y aurait 82 à 83 % de classes moyennes. Et là, on va avoir 86 % des foyers qui vont être exonérés, c'est ce que vous annoncez dans votre rapport. Ça prouve bien qu'il y a un décalage très grand entre la réalité et ce que vous annoncez être une mesure pour les classes moyennes. Je pense qu'aujourd'hui il serait bon que nous admettions autour de cette table que toutes les personnes pauvres, modestes, à faibles revenus dans cette Ville, ne peuvent pas, même si ça leur ferait sans doute plaisir, être considérées comme des classes moyennes, et leur faire miroiter qu'elles vont toutes accéder à la propriété, ce n'est pas vrai. Il faut aussi en tenir compte dans la définition des politiques publiques qui sont les nôtres à Beauvais, ou qui devraient être les nôtres, pour justement appréhender de la meilleure façon qui soit la situation sociale des foyers beauvaisiens. Je crois que ça c'est important. Parce que Madame le Maire, j'entends bien, c'est normal vous défendez notre Ville, c'est normal, mais franchement vous dites « est-ce que vous connaissez une ville qui, est-ce que vous connaissez une ville qui ? », mais Madame le Maire, est-ce que vous connaissez une ville dont 86 % des foyers vont être exonérés de la taxe d'habitation ? Alors que la moyenne, oui mais est-ce que vous connaissez une ville qui ne soit pas en difficulté sociale et dont 86 % des foyers soient exonérés par la taxe d'habitation ? Je rappelle que la moyenne d'exonération va être entre 75 et 80 % au plan national, et elle serait annoncée dans le rapport du D.O.B. à 86 %. Ça prouve bien que nous sommes dans une situation dégradée, dont il faut tenir compte et nous n'avons aucune raison de nous réjouir, mais il faut absolument appréhender, sans se cacher derrière notre petit doigt, cette situation et en tirer toutes les conséquences, celles que j'évoquais tout à l'heure, être très prudent en matière tarifaire, en matière de fiscalité locale, pour ne pas sanctionner plus encore ceux qui sont modestes et prendre soin de conserver dans notre Ville des services publics accessibles, adaptés aux besoins qui sont ceux de notre population. J'en reste là pour maintenant, je ne voudrais pas interrompre Monsieur le Directeur Général des Services dans ses discussions derrière.

M. SALITOT : Quand on est mal à l'aise avec un sujet, généralement on commence par crier à l'insulte et puis hausser la voix. Moi je ne vais pas hausser la voix parce qu'il y a des choses dont on peut parler tout simplement. Et l'héritage de votre famille politique à Beauvais, on peut aussi en parler. A un moment donné, on peut aussi dire qu'il y a eu un déséquilibre sociologique au sein de cette Ville suite à cet héritage. Vous parlez de revenus faibles mais on est d'accord, la Ville a des populations qui ont des revenus trop faibles, on est d'accord là-dessus. Moi ce que je dis, c'est qu'au sein de votre majorité, il y avait déjà des débats sur la politique que vous meniez et sur les effets de l'appauvrissement de la population. Maintenant, nous on a mené une politique complètement différente, on l'assume, et sur les classes moyennes vous êtes en train de me citer des choses qui ont augmenté, mais moi il y a plein de choses sur lesquelles je pourrais vous citer aussi, en tant que classe moyenne je ne paie pas cher ou plus du tout.

M. SALITOT (suite) Les tarifs de la médiathèque, gratuité ; les tarifs de la piscine, je paie 2 fois moins cher aujourd'hui ma piscine à Beauvais que dans certaines villes, notamment des villes, je peux vous citer parce que je pars souvent en vacances à Dieppe, quand je vais à Dieppe, avec ma fille à la piscine c'est 2 fois plus cher et pourtant c'est une municipalité communiste qui est en place. Donc à un moment donné, ce n'est pas la peine de s'emporter parce que ça vous met mal à l'aise, ce n'est pas la peine de vous mettre à crier parce que nous aussi on pourrait se mettre à crier, il y a une politique volontaire qui est faite en direction des classes moyennes et on l'assume.

MME LE MAIRE: Bon, je crois qu'on va changer de sujet et on va passer au dossier numéro 4. Le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires 2018, conformément à la loi d'orientation relative à l'Administration territoriale et préalablement au vote du budget primitif 2018.

## DÉLIBÉRATION N°2017-212

(RAPPORT RÉF 2017-212)

**Convention de coordination entre la police municipale de Beauvais et les forces de sécurité de l'Etat**Monsieur Pierre MICHELINO, Maire Adjoint

Le 11 décembre 2014, était signée, entre la Ville et Monsieur le Préfet de l'Oise, la convention de coordination de la Police Municipale de Beauvais et des forces de sécurité de l'Etat. Cette convention, valable trois années, arrive à échéance en décembre 2017. La Ville de Beauvais souhaite donc renouveler l'ambition portée dans la qualité du partenariat entre la Police Municipale et la Police Nationale par la mise en œuvre de ses objectifs de tranquillité et de sécurité sur son territoire.

Il convient donc de renouveler cette convention, en application des dispositions de l'article L.512-4 du code de la sécurité intérieure, afin de continuer à répartir de manière rationnelle, opérationnelle les effectifs des services concernés sur le territoire communal, en fonction de champs d'intervention définis.

Des réunions de travail ont été menées cette année avec le cabinet du Préfet et les représentants de la Police Nationale afin d'établir un état des lieux de la délinquance sur le territoire et, à partir de ce diagnostic, de fixer les priorités communes en matière de sécurité, nécessaires pour aménager et compléter la convention type détaillée dans le décret n° 2012-2 du 2 janvier 2012.

Le projet de convention établi sur cette base et présenté en annexe de la présente délibération a été adopté en cellule opérationnelle en présence des élus, des représentants du Préfet et de la Police Nationale en septembre 2017.

Cette convention, au-delà du cadre général fixant les compétences entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'état, prévoit dans son titre II les conditions d'une coopération renforcée qui facilite et cadre le travail de partenariat mené au quotidien.

Elle intègre également quelques modifications notamment par rapport à l'armement avec l'équipement des agents en pistolets à impulsion électrique.

Le procureur de la République qui doit être préalablement consulté sur le contenu de la convention a émis un avis favorable en octobre 2017.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport et de la présente convention ;

.../...

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à dénoncer la précédente convention ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la présente convention et toute pièce afférente à ce dossier.

La commission «Solidarité, Sécurité », réunie le 8 novembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**ANNEXE**

# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

## 4 – CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE BEAUVAIS ET LES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT

## DÉLIBÉRATION N°2017-213 (RAPPORT RÉF 2017-213)

M. MICHELINO : C'est le renouvellement de la convention de coordination entre la police municipale de Beauvais et les forces de sécurité de l'Etat.

Cette convention a été signée pour 3 ans, elle arrive à échéance en décembre 2017 et la ville de Beauvais souhaite renouveler l'ambition portée par la qualité du partenariat entre police municipale et police nationale, par la mise en œuvre de ses objectifs de tranquillité et de la sécurité sur son territoire. Il convient de renouveler cette convention par les dispositions du code de la Sécurité Intérieure. Des réunions de travail ont été menées au sein du cabinet du Préfet représentant de la police nationale et afin d'établir les lieux de délinquance sur le territoire et un diagnostic, et de fixer des priorités nécessaires pour aménager et compléter les conventions type détaillées. Donc, 2 supplémentaires par rapport à l'ancienne convention, qu'il paraissait essentiel d'ajouter.

Le projet de convention établi sur cette base est présenté en annexe et la présente délibération a été adoptée en cellule opérationnelle en présence des élus, des représentants du Préfet et de la police nationale en septembre 2017. Elle intègre également quelques modifications, notamment par rapport à l'armement avec l'équipement des agents, pistolets à impulsion électrique. Le procureur de la République qui doit être en permanence consulté sur le contenu de la convention a émis un avis favorable en octobre 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport de la présente convention ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à dénoncer la présente convention ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la présente convention et toute pièce afférente à ce dossier.

La commission « Solidarité, sécurité », réunie le 8 novembre 2017, a émis un avis favorable.

MME LE MAIRE: Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? S'il n'y en a pas, on passe au vote. Qui est-ce qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

### **Vie Associative - Attribution de subventions exceptionnelles - Association Groupement d'employeurs Profession Sport et Loisirs en Picardie (GEPSP) - Association Destin de Femmes**

Madame Aysel SENOL, Maire Adjoint

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2017 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

A ce titre, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en œuvre du projet des associations suivantes :

- Association Destin de Femmes (Projet 'Noël dans mon quartier') : 1600 €

Ce projet se déroulera le 23 décembre 2017 ;

- Association GEPSP (Projet 'accompagner pour mieux structurer et pérenniser les emplois') : 3000 €

Ce projet se déroulera les vendredis matins d'octobre à décembre 2017.

Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet.

La commission «Solidarité, Sécurité », réunie le 8 novembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## DÉLIBÉRATION N°2017-214

(RAPPORT RÉF 2017-214)

**Cohésion sociale - Bourse aux Initiatives Citoyennes - Attribution de subventions**Monsieur Mohrad LAGHRARI, Maire Adjoint

Le conseil municipal du 19 décembre 2014 a adopté la création d'une bourse aux initiatives citoyennes. Par délibération en date du 3 février 2017, la reconduction de ce dispositif était validée pour l'année 2017.

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

Elle s'adresse à la fois aux associations et aux groupes d'habitants.

Pour les projets associatifs (800 € maximum par projet, avec la possibilité d'un financement maximal de 1.500 € sur la période des fêtes de fin d'année pour les projets en lien avec les fêtes de Noël), il s'agira, au travers de ce dispositif, d'encourager les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Le financement de projets d'habitants (500 € maximum par projet) s'attachera à favoriser la prise d'initiative citoyenne et s'adressera à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers.

Le comité de sélection des projets, réuni le 6 novembre 2017, a émis un avis favorable concernant les projets suivants :

Fiche-action n° 1	« Fêtes de Noël de Notre-Dame du Thil » - porteur de projet : Association SOSIE représentée par : Mme Pâquerette SENE - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 1.500,00 €
Fiche-action n° 2	« Ciné-goûter de Noël 2017 » - porteur de projet : Association BENKADI représentée par : Mme Niouma FOFANA - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800,00 €
Fiche-action n° 3	« Un Noël dans le quartier Saint-Jean » - porteur de projet : Association AVENIR PLUS représentée par : M. Auguste AKA - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 1.200,00 €
Fiche-action n° 4	« Musique solidaire » - porteur de projet : Association SOFIA représentée par : M. TOUARIGT - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 1.096,00 €
Fiche-action n° 5	« Théâtre de Noël » - porteur de projet : Association SOFIA représentée par : M. TOUARIGT - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 820,00 €
Fiche-action n° 6	« Les jardins de la Tour » - porteur de projet : Groupe d'habitantes du quartier Argentine représenté par : Mme Josette GOSSET - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 415,00 €

Ces six projets représentent un financement total de 5.831 €.

La commission «Solidarité, Sécurité », réunie le 8 novembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

## 6 – COHESION SOCIALE - BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

## DÉLIBÉRATION N°2017-215 (RAPPORT RÉF 2017-215)

M. LAGHRARI : Cette délibération, qui parle de la Bourse aux Initiatives Citoyennes, est sous le signe de Noël. J'espère que par cette délibération, nous allons réussir, grâce à nos acteurs citoyens et nos acteurs associatifs, à distribuer un peu l'esprit de Noël dans les différents micro-quartiers de Beauvais.

Le comité de sélection des projets, qui a été réuni le 6 novembre 2017, a émis un avis favorable concernant les projets suivants : Féeries de Noël au quartier Notre-Dame-du-Thil, porté par l'association SOSIE, et les Aînés de Notre-Dame-du-Thil pour un projet, une subvention à hauteur de 1 500 € ; ensuite un ciné-goûter de Noël porté par l'association Benkadi, à hauteur 800 € ; un Noël dans le quartier Saint-Jean, porté par l'association Avenir Plus, à hauteur de 1 200 €. L'association Sofia nous propose de faire un projet de musiques solidaires, très beau projet, en partenariat avec le service prévention de la ville de Beauvais et plusieurs associations sur le quartier Argentine et pour ce projet ils nous demandent une subvention qui s'élève à 1 096 €. Ensuite, encore association SOFIA, un autre beau projet qui va permettre à un certain nombre d'habitants des différents quartiers de se rendre au Quadrilatère pour assister à une pièce de théâtre et monter même un projet avec la compagnie de théâtre au Quadrilatère, c'est une très belle démarche ; pour ce projet l'association SOFIA nous demande une subvention à hauteur de 820 €. Et pour finir, c'est un groupe d'habitants du quartier Argentine, qui est représenté par Madame Josette GOSSET, qui nous demande une petite subvention de 415 € pour acheter du matériel pour travailler un jardin partagé au pied des bâtiments sur le quartier Argentine. Ces 6 projets représentent un financement total de 5 831 €.

La commission « Solidarité, sécurité », réunie le 8 novembre 2017, a émis un avis favorable.

MME LE MAIRE: Pas de questions ? Même vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

### Création des centres sociaux

Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

L'envie et la nécessité de renforcer le lien social dans les quartiers, de fédérer les associations autour d'un projet collectif mais aussi de créer une dynamique commune entre les différents services municipaux doivent se formaliser autour de projets structurants pour les quartiers Saint-Jean, Argentine et Saint-Lucien.

La sociologie de ces secteurs, la présence d'équipements existants ou en devenir, le dynamisme des agents municipaux et le fort réseau associatif sont des atouts indéniables pour mener une politique plus efficace et pertinente au regard des besoins de chacun.

La multiplication des dispositifs et des interlocuteurs rend aujourd'hui difficilement lisible l'action portée par la Municipalité.

Ainsi, l'animation globale de ces quartiers est un enjeu que nous souhaitons mener afin de créer un réseau de centres sociaux avec l'aide de la CAF.

Il nous appartient aujourd'hui de formaliser ce partenariat et nos intentions quant à la réalisation de ce projet.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- valider le projet de création de centres sociaux à Saint-Jean, Argentine et Saint-Lucien,

- bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement de la CAF dans le cadre d'un agrément de préfiguration pour les 3 centres sociaux pressentis,

- solliciter l'aide financière de la CAF dans le cadre de la préfiguration et de l'agrément de validation du projet social.

La commission « Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse », réunie le 7 novembre 2017, a émis un avis favorable.

La commission « Solidarité, Sécurité », réunie le 8 novembre 2017, a émis un avis favorable.

La commission « Administration générale, Finances », réunie le 15 novembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## 7 – CREATION DES CENTRES SOCIAUX

M. PIA : Un dossier important puisqu'il s'agit de créer dans chacun des quartiers Argentine, Saint-Lucien et Saint-Jean, des centres sociaux. C'est un sujet qui a été évoqué dans plusieurs commissions, puisqu'on l'a fait passer en commission Famille, santé, affaires scolaires, jeunesse, en commission Solidarité, sécurité, et en commission Administration générale et finances, tant ce dossier, comme vous l'avez tous compris, est transversal et finalement concerne un peu tous les services de la ville de Beauvais. Un sujet et un dossier où on souhaite, à travers la mise en place de ces centres sociaux, faire encore plus, faire encore mieux dans les quartiers de notre Ville, qui vise à fédérer les différents acteurs, les différents services, services jeunesse, famille, social, politique de la Ville, et puis les associations ; et qui doit se définir avec les habitants de chacun des quartiers, puisque c'est précisément l'objet du rapport, de lancer la préfiguration de ce centre social en lançant un projet social qui sera défini avec les habitants du quartier. La première décision qui sera prise pour l'année 2018, c'est de recruter un directeur, avec ensuite la formalisation d'un projet social pour les quelques mois, avant de constituer une équipe qui nous permettra de lancer les centres sociaux à partir de l'année 2019. Pour ce soir, il vous est proposé de valider la création de ces centres sociaux ; de bénéficier de l'expertise de l'accompagnement de la C.A.F. dans le cadre d'un agrément de préfiguration pour les 3 centres sociaux pressentis ; de solliciter l'aide financière de la C.A.F. dans le cadre de la préfiguration et de l'agrément de validation du projet social.

Sachant que les 3 commissions que j'ai citées tout à l'heure ont émis un avis favorable sur ce projet.

M. VIGUIER : Tout d'abord pour vous dire que nous voterons favorablement et très favorablement le rapport sur ce projet de recréation de centres sociaux dans les 3 principaux quartiers d'habitat collectif de Beauvais. Nous le ferons d'autant plus volontiers, et nous ne revendiquons pas l'exclusivité en la matière, que nous réclamions depuis un certain nombre d'années déjà, y compris dans nos projets municipaux, en 2008 et en 2014, cette recréation de centres sociaux dans les quartiers. Je dis nous ne revendiquons aucune exclusivité, vous pourrez dire que vous aussi vous le proposiez en 2014, c'est très vrai car il nous est arrivé de lire vos programmes pour voir ce qui convergeait et divergeait entre vous et nous, ce qui est bien normal.

Je commencerai déjà par vous dire, au nom de mes collègues et en mon nom, que nous serons bien sûr favorables à ce projet, que nous voterons favorablement le rapport. En sachant que pour le moment, c'est une ébauche de projet, c'est une intention, et vous l'avez expliqué dans la presse Monsieur PIA, vous venez d'en discuter d'ailleurs avec les personnels concernés et c'est très bien mais c'était la semaine dernière, donc on ne peut pas dire qu'on est sur un projet qui remonte à 2-3 ans de travail, de réunions, etc., ça ne serait pas tout à fait juste de dire ça. C'est surtout la possibilité de demander 180 000 € à la C.A.F. pour pouvoir poursuivre cette réflexion, vers de futurs centres sociaux dans les quartiers, à l'échelle de 18 mois ou 2 ans et mieux vaut tard que jamais. La remarque que je voulais aussi vous faire, c'est que je comprends bien les différents objectifs qui nous ont été rappelés, et qui avaient été rappelés aussi en commission, qui quelque part suscitent chez vous cette intention de créer ou de recréer des centres sociaux dans les 3 principaux quartiers. Plus de coordination, notamment entre les services municipaux, plus de professionnalisme, plus d'aides financières venant de nos partenaires, notamment de la Caisse d'Allocations Familiales, et puis, c'est sans doute bien ça l'essentiel, plus d'actions et de diversité d'actions dans des domaines où aujourd'hui nous ne couvrons plus tout à fait le champ d'actions, qui pourtant est assez essentiel, on en convenait en commission et on pensait aux politiques familiales, on pensait à tout ce qui est aide à la parentalité, médiation familiale.

M. VIGUIER (suite) Ce sont des sujets sur lesquels aujourd'hui nous avons insuffisamment, voire peu de prise, alors qu'on sait bien qu'il y a beaucoup de besoins, beaucoup de demandes à satisfaire, beaucoup d'attentes de la population ; il y a aussi l'émergence très forte, et je pense que vous devez le constater dans vos permanences, comme je peux le constater dans les miennes, la part de plus en plus importante de la monoparentalité, qui implique de nouveaux besoins, qui implique de nouveaux dispositifs, qui implique de nouveaux accompagnements. Ça, ça peut passer et ça devra passer par cet outil centre social, parce que c'est objectivement un vrai besoin. Mais au-delà de ça, il faut aussi dire que si nous avons des failles aujourd'hui dans le dispositif, si nous avons l'intention, si vous avez l'intention de faire ces centres sociaux dans 1 an ou 2, parce que nous ne pouvons pas aujourd'hui tout effectuer avec les dispositifs qui sont les nôtres, il

faut aussi avouer qu'il existait dans cette Ville des centres sociaux que vous avez laissé disparaître. Bien sûr, il y a le centre social Adèle sur le quartier Saint-Jean qui a disparu depuis près de 10 ans, et je crois que là pour le coup vous avez été très accompagnateur de sa disparition. Et puis, il y a le centre social Utile où nous nous retrouvons chaque année, cher Franck PIA, à l'assemblée générale pour nous satisfaire les uns et les autres de la présence de cet unique centre social de quartier à Beauvais, et dont vous avez signé la disparition en 2014 et 2015 dans les conditions que vous connaissez. C'est vrai qu'aujourd'hui, par cette délibération Madame le Maire, vous vous apprêtez en quelque sorte à recréer ce que vous avez fait disparaître ou ce que vous avez supprimé ces dernières années. C'est vrai qu'il y a un dicton qui dit « faire et défaire, c'est toujours travailler », vous êtes en quelque sorte Madame le Maire la Pénélope de Beauvais.

MME LE MAIRE : Oh je vous remercie, alors là franchement ! C'est vraiment de bon goût !

M. VIGUIER : Vous êtes la Pénélope de Beauvais. Pénélope je faisais référence au mythe d'Ulysse, je ne faisais absolument pas référence à la récente campagne présidentielle, je faisais référence, et dans toutes les recherches encyclopédiques que vous pourrez faire, « faire et défaire, c'est toujours travailler » est en référence absolue au mythe d'Ulysse, dont la femme Pénélope attendait en vain son retour et on lui avait assigné le fait de devoir se remarier sans plus attendre lorsqu'elle aurait fini sa tapisserie. Elle faisait sa tapisserie le jour et la nuit elle défaisait sa tapisserie pour gagner du temps et pour ne pas avoir à se remarier et pour continuer à attendre le retour de son bien-aimé. C'est de là qu'est inspiré « faire et défaire, c'est toujours travailler », c'est le mythe d'Ulysse et c'est en cela que je vous dis que vous êtes la Pénélope de Beauvais, Madame le Maire. Rien de plus et aucune signification post-présidentielle. N'y voyez aucune malice de ma part. Peut-être juste un petit peu maintenant que vous m'y faites penser mais pas plus que ça ! Tout ça pour vous dire Madame le Maire que nous accèderons bien volontiers à ce rapport pour vous accompagner dans la recréation de 3 centres sociaux qui font extrêmement défauts aujourd'hui à Beauvais, en ayant bien en tête que pour 2 quartiers vous allez recréer ce que vous avez fait disparaître ces dernières années.

M. PIA : Monsieur VIGUIER, je trouve que vos propos sont d'abord complètement déplacés, je vous le dis vraiment et franchement. En fait vous n'en avez rien à faire des centres sociaux, vous n'en avez strictement rien à faire. Tout ce qui vous importe c'est de faire le bon mot, qui fera tilt pour impressionner les lecteurs de la presse, si la presse retient ce que vous avez dit. C'est tout ce qui vous importe. Mais alors la question des centres sociaux, en fait vous n'en avez rien à faire. Et moi je vais vous le dire, je vais vous expliquer pourquoi vous n'en avez rien à faire,

MME LE MAIRE : Monsieur VIGUIER vous vous taisez, c'est Monsieur PIA qui parle.

M. PIA : Excusez-moi, je suis encore obligé, d'ailleurs je ne vais pas m'excuser parce qu'après tout vous y allez tellement que je crois qu'il ne faut avoir aucun scrupule avec vous. Je ne sais pas si vous vous souvenez, il y a très longtemps, et vous étiez encore à l'époque directeur de cabinet de Monsieur AMSALLEM, je suis désolé, eh oui ! Vous êtes poursuivi par votre histoire Monsieur AMSALLEM, Monsieur VIGUIER.

M. VIGUIER : Je vous remercie du complément.

M. PIA : Vous voyez, je fais le parallèle. L'A.S.C.A., Association Socioculturelle Argentine, ça vous dit quelque chose ? Association Socioculturelle. C'était un centre social. Et le centre social, qui est-ce qui a délibérément décidé de retirer ce centre social ? C'est Monsieur CAULLIER, avec votre appui, l'appui de toute la majorité municipale de l'époque, qui ont décidé, ça je peux vous dire j'étais administrateur à l'époque à l'A.S.C.A. donc je sais un petit peu de quoi je parle, qui ont décidé qu'il n'y aurait plus de centre social sur Argentine. Alors franchement, les leçons ça va bien. Et puis, concernant Adèle, la subvention on l'a toujours votée et à un moment donné, l'association ne fonctionnait plus en interne. C'est dommage Fatima ABLA est absente ce soir, parce que comme vous le savez elle a perdu son papa et elle n'a pas pu être présente ce soir, elle aurait pu intervenir et vous expliquer comment les choses se passaient au sein de cette association et les dysfonctionnements qu'il y avait, et les difficultés qu'il y avait à travailler au sein de cette association, qui malheureusement se coupait petit à petit des habitants de ce quartier. C'est vrai que nous, nous avons dû prendre le relais au niveau des services, au niveau du service jeunesse, pour pouvoir remplir les missions que le centre social Adèle ne remplissait plus. Adèle est morte de cette mort lente, progressive, et malheureusement le quartier Saint-Jean a perdu ce centre social.

Après, il y a eu sur Saint-Lucien, Utile. Utile c'est le Conseil d'Administration qui a décidé d'arrêter. Et il y avait autant de difficultés au niveau du personnel, je vous

# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

rappelle Monsieur VIGUIER, qui ne m'écoute pas, que petit à petit le personnel d'Utile démissionnait. C'est le personnel lui-même qui a démissionné. Je vais vous dire pourquoi il a démissionné, c'est parce qu'ils étaient, avec la Présidente il y a eu une rupture lorsque Madame le Maire à l'époque, la Présidente a décidé d'être sur votre liste et qu'effectivement son engagement politique a été incompris par le personnel qui, légitimement, s'est dit nous avons une Présidente qui ne veut plus s'occuper de ce centre social mais s'engager dans la politique. C'est ainsi qu'il y a eu des difficultés. Nous avons des lettres qui nous ont été envoyées à l'époque par le personnel, et Utile nous avons toujours soutenu cette association et la dernière subvention que nous avons votée elle était de plus de 200 000 €. Effectivement, eu égard au fait que l'association n'avait plus de personnel, son activité a dû cesser et par conséquent, l'association a dû cesser ses activités.

Nous avons toujours soutenu les centres sociaux, et si aujourd'hui on vous présente ce dossier, c'est parce que vous semblez dire que finalement (1h49 problème audio inaudible) C'est l'association Rosalie qui porte avec l'aide des services de la Ville, donc nous faisons plein de choses déjà pour les habitants. Mais nous voulons, comme je disais en préambule de mon propos tout à l'heure, faire encore plus et encore mieux pour que les services puissent davantage travailler en coordination, en transversalité, et dans la continuité de ce que nous avons fait depuis 2001. C'est l'aboutissement final de ce que nous souhaitons pour les quartiers, en termes d'animation sociale, d'avoir un projet fort et en mettant les habitants au cœur de ce projet ; les habitants qui sont déjà associés au travers des associations, et que nous voulons encore davantage associer à ce projet qui les concerne tout particulièrement. Donc, là encore Monsieur VIGUIER, nous n'avons aucune leçon à recevoir de vous. Et ce projet social est vraiment, pour nous, l'aboutissement pour nos quartiers d'une vie et d'animations sociales qui sociales qui soient encore meilleures.

**MME LE MAIRE:** Merci beaucoup. On passe au vote. Qui est-ce qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

## DÉLIBÉRATION N°2017-217

(RAPPORT RÉF 2017-217)

### Construction de la maison d'activités et de loisirs intergénérationnels, culturels et éducatifs (MALICE)

Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

La Ville de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis se sont associées pour proposer aux habitants un équipement structurant. Projet partagé qui s'inscrit dans le cadre de la rénovation, la Maison d'Activités et de Loisirs Intergénérationnels, Culturels et Educatifs (MALICE) complète et renforce l'offre de services existante.

Il s'agit de créer un lieu de vie, d'échanges et de rencontres, accueillant tous les publics.

Il a été pensé comme :

un lieu d'animation pluri-formes, accessible à tous, favorisant une dynamique d'animation globale du quartier ;

un lieu d'éducation et de médiation pour tous en proposant la mise en œuvre de parcours éducatifs cohérents, le relais d'actions de chacun et la synergie des acteurs locaux (services municipaux et communautaires, associations, partenaires institutionnels...);

un espace de formation et d'auto-formation, de découverte, d'apprentissage et de perfectionnement pour les usagers ;

un centre de ressources et un relais des actions de nos partenaires ;

un lieu d'expérimentation et d'innovation.

Cet espace mutualisé intègre ainsi une médiathèque, les services de l'ancienne maison de quartier (animation familles, secteur jeunesse, cuisine pédagogique, secteur associatif, accueil de permanences, espace multimédias), une Maison des projets et des espaces d'expression et de convivialité (bar associatif, salle polyvalente...).

Située au cœur du quartier Saint-Lucien, MALICE est un espace de proximité et de relais des actions. Il permettra de croiser les publics, multiplier les actions, développer des projets partagés et offrir des conditions d'accueil confortables et adaptées aux besoins de tous.

Le projet est porté, dans sa partie architecturale, par les services de la ville de Beauvais qui ont mené les études préparatoires et réalisé les plans de l'équipement ainsi que les dossiers des différentes étapes (APS, APD).

#### BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF – HT

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Postes de dépenses			
Etudes	80 000 €	Dotation de développement urbain (DDU)	850 000 €
Travaux voirie	Chiffrage en cours	Etat – Concours particulier DGD (40%)	316 667 €
Travaux bâtiment	2 800 000 €	Ville de Beauvais (20%)	660 000 €
Mobilier médiathèque	200 000 €	Région – PRADET	1 473 333 €
Mobilier animation et administratif	45 000 € Chiffrage en cours		
Total estimatif	3 300 000 €	Total	3 300 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'avant-projet définitif de l'opération ;
- d'arrêter les modalités de financement de l'opération ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une dérogation pour commencement anticipé du projet auprès de l'ensemble de ses partenaires.

La commission «Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse», réunie le 7 novembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**ANNEXE**

# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

## 8 – CONSTRUCTION DE LA MAISON D'ACTIVITES ET DE LOISIRS INTERGENERATIONNELS, CULTURELS ET EDUCATIFS (M.A.L.I.C.E.)

M. PIA : On rejoint la maison de quartier MALICE, puisqu'on vous propose la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Il est nécessaire de signer cette convention de maîtrise d'ouvrage, eu égard notamment à la médiathèque qui va être recentrée sur cette maison de quartier puisque, comme vous le savez, c'est une maison qui va regrouper plusieurs services, plusieurs structures, qui sera le centre social du quartier Saint-Lucien. On vous présente un budget prévisionnel et cela va nous permettre aussi d'appeler les financements nécessaires, avec un projet qui est un projet ambitieux, beaucoup plus qu'il ne l'était d'ailleurs au départ, c'est ce qui semble finalement vous gêner, Mesdames et Messieurs de l'opposition.

En tout cas, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'avant-projet définitif de l'opération ; d'arrêter les modalités de financement de l'opération ; d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ; d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier, à un taux de financement maximum ; et d'autoriser Madame le Maire à solliciter une dérogation pour commencement anticipé du projet, auprès de l'ensemble de ses partenaires. Je crois que les mandats ont été déjà signés.

La commission « Famille et santé, affaires scolaires, jeunesse », réunie le 7 novembre 2017, a émis un avis favorable.

MME LE MAIRE: Pas de questions ? Si Monsieur NARZIS.

M. NARZIS : Une question d'ordre technique. Les locaux actuels de la bibliothèque, vous avez un projet dessus ?

M. PIA : Oui, nous en parlerons en temps utile, mais il y a un projet. Ce n'est pas le but du Conseil Municipal ce soir, il y a un certain nombre de consultations et de concertations à faire avant de vous en parler, cher collègue.

MME LE MAIRE: Nous passons au vote. Qui est-ce qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

## DÉLIBÉRATION N°2017-216

(RAPPORT RÉF 2017-216)

### Vie Scolaire- Politique éducative - Année scolaire 2017-2018

Madame Cécile PARAGE, Maire Adjoint

Le Conseil Municipal du 12 mai 2017 a adopté les soutiens proposés aux écoles au-delà des compétences obligatoires.

Le dispositif de la politique éducative est complété des conventions et tableaux des aides arrêtées dans le cadre du dispositif REP+, du tableau des subventions transports accordées aux écoles et d'une demande d'achat de lots pour les kermesses.

Le soutien aux Réseaux d'Éducation Prioritaire+ (REP+) :

Les écoles des quartiers Argentine et Saint-Jean sont classées en REP+. À ce titre leurs projets sont plus largement soutenus. Conformément aux dispositions de la circulaire N°2006-058 du 30 Mars 2006 et suite au lancement de la refondation de l'éducation prioritaire le 9 avril 2014, ces projets contribueront « aux acquisitions de connaissances et de compétences du socle commun » et « favoriseront l'animation de Réseau ».

La subvention pour chaque école est attribuée sur présentation de devis conformément aux tableaux joints établis en concertation avec les secrétaires des deux réseaux.

Une subvention transport est versée en une seule fois aux écoles publiques qui en font la demande sur présentation d'une facture acquittée justifiant d'un déplacement de leur choix, à l'exclusion de toute autre prestation.

.../...

SUBVENTION TRANSPORT			
ECOLEES ELEMENTAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION	ECOLEES MATERNELLES	MONTANT DE LA SUBVENTION
Louis ARAGON	325	ANDERSEN	325
Paul BERT	325	Paul BERT	325
Emile FOEX	325	BRIQUETERIE	325
Amoxe BOSSUET	325	Albert CAMUS	390
Bois BRULET	325	Paul ELUARD	325
Albert CAMUS	520	LA GRENOUILLERE	455
Philippe COUSTEAU	715	Pauline KERGOMARD	325
Georges DARTOIS	390	JF LANFRANCHI	325
Alphonse DAUDET	325	A et M LAUNAY	390
Claude DEBUSSY	325	Philéas LEBESGUE	325
Victor DURUY	390	GREBER	325
Ecole de l'EUROPE	650	Jean MACE	325
Jules FERRY	325	MICHELET	325
J-F LANFRANCHI	715	Jean MOULIN	455
A et M LAUNAY	325	Marcel PAGNOL	325
Jean MACE	390	Charles PERRAULT	455
MARISSEL A	325	PICASSO	325
MARISSEL B	325	Gaston SUEUR	325
Jean MOULIN	650	Elsa TRIOLET	325
Marcel PAGNOL	325	Jules VERNE	325
Jacques PREVERT	520	VOISINLIEU	325
Georges REGNIER	325	<b>TOTAL</b>	<b>7345</b>
Jean ROSTAND	390		
Antoine de ST EXUPERY	455		
Jean ZAY	325		
<b>TOTAL</b>	<b>10335</b>		

Kermesse – Lots : Le décret n° du décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 modifiant le code général des collectivités territoriales impose une décision de l'assemblée délibérante pour fixer les modalités d'achat de lots, cartes cadeaux, de gratifications, de prestations diverses.

Les établissements scolaires organisent des kermesses de fin d'année scolaire et la Ville souhaite soutenir leurs manifestations. Ainsi des lots seront offerts aux écoles organisatrices de kermesses :

Des jeux seront achetés chez Unicef et le livre de Thomas PESQUET sera acheté dans une librairie.

La dépense est estimée à 500€.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le dispositif de la politique éducative ;

**SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017**

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant au dossier ;
- d'autoriser les dépenses ;
- d'imputer ces dépenses aux budgets prévus à cet effet.

La commission «Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse», réunie le 7 novembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**ANNEXE**

# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

## DÉLIBÉRATION N°2017-218

(RAPPORT RÉF 2017-218)

### Culture - Archéologie Chantier des collections du mobilier archéologique : demande de subvention de la tranche 2 auprès de la DRAC Hauts de France

Madame Catherine THIEBLIN, Maire Adjoint

Agréé depuis 2001, le Service Archéologique de la Ville de Beauvais contribue à la mise au jour, à la conservation ainsi qu'à la mise en valeur du patrimoine beauvaisien. Dans ce cadre, la gestion du mobilier associé aux nombreuses opérations de fouilles est un enjeu essentiel. Le dépôt archéologique du château d'eau Argentine renferme un important mobilier issu des nombreuses opérations réalisées, depuis plus de cinquante ans, sur la commune de Beauvais ainsi que sur une grande partie du territoire du Beauvaisis.

Pour permettre une connaissance optimale de ce mobilier tout en assurant sa bonne conservation, il s'avérait indispensable de rationaliser son stockage comme son conditionnement et de réaliser son inventaire. Le chantier des collections, prévu pour une durée de trois ans et en partie subventionné par la DRAC Hauts de France, a donc été lancé en 2017.

Bilan de la tranche 1 (2017) :

Cette première tranche 2017 a permis de traiter 1 514 bacs représentant 31 chantiers. Nous avons ainsi réduit le volume du mobilier (céramique, petits objets, faune, etc.) entreposé au château d'eau Argentine de près de 58% par la suppression des contenants non normalisés et en procédant à un reconditionnement rationalisé.

D'autre part, une grande partie des éléments architecturaux ont été, après nettoyage, palettisés et inventoriés. Soit 498 blocs issus de 18 chantiers et correspondant à des fragments de : colonnes, architraves, bases, statues, meules à grain, etc. reconditionnés sur 90 palettes.

Les inventaires de toutes ces collections ont été réalisés au fur et à mesure permettant, de surcroît, de sortir de l'anonymat un grand nombre d'objets.

La deuxième tranche de ce chantier, programmée pour 2018, nécessitera le travail à plein temps de trois agents ayant des compétences dans la gestion et l'étude du mobilier : deux agents sur une durée de 16 mois, un pendant 2 mois et un autre pendant 4 mois, soit un total de 22 mois. Le personnel ayant déjà mené à bien cette tâche cette année sera missionné pour continuer la mise en œuvre de ce chantier en 2018.

L'estimation du budget prévisionnel de cette deuxième tranche s'élève à :

Ressources humaines : 65 000,00 €

Fonctionnement : 1 000,00 €

**Total prévisionnel : 66 000,00 €**

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter, au titre de l'année 2018, le concours financier de la DRAC au taux le plus élevé, 80% du coût total, et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

La commission «Culture», réunie le 13 novembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## DÉLIBÉRATION N°2017-219

(RAPPORT RÉF 2017-219)

### Culture - Attribution de subvention auprès du Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis pour la Cause des tout-petits

Madame Elisabeth LESURE, Maire Adjoint

Depuis 2002, le Théâtre du Beauvaisis développe en direction du très jeune public « La cause des tout-petits » avec le soutien de la Ville.

Conformément à la convention pluriannuelle liant la Ville et le Théâtre jusqu'en juin 2019, le présent rapport a pour objet d'allouer une subvention pour la mise en œuvre de cette action au titre de la saison 2017-2018.

Organisée avec les crèches situées sur le territoire de la ville, La cause des tout-petits vise à :

favoriser l'éveil culturel et artistique du jeune public et sensibiliser les parents à l'éducation artistique essentielle au développement du jeune enfant,

valoriser la dimension culturelle des structures d'accueil de la petite enfance,

former les professionnels pour leur permettre d'avoir une exigence de qualité dans le domaine du spectacle vivant.

Pour la saison 2017/2018 :

Comme chaque année, le Théâtre du Beauvaisis propose 3 spectacles :

26 représentations sont prévues dont 21 réservées aux crèches et 5 représentations tout public destinées aux jeunes enfants accompagnés de leurs parents.

Au cours de la saison 2016/2017 :

269 jeunes enfants et 139 accompagnateurs issus de 9 structures (crèches, haltes-garderies...) ont bénéficié de cette action.

Depuis 2016, les classes de maternelle (petites sections) bénéficient également de cette proposition représentant 5 classes, 121 jeunes élèves et 27 accompagnateurs.

Les représentations tout public réunissant enfants et parents ont comptabilisé 438 spectateurs.

Le budget prévisionnel de l'action 2017/2018 est estimé à 24 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 22 000 € au titre de la saison 2017/2018.

Un acompte de 12 000 € sera versé sur les crédits inscrits au budget primitif 2017.

Le versement du solde interviendra en 2018 sur présentation d'un bilan de l'action.

La commission «Culture», réunie le 13 novembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## ANNEXE



# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

**DÉLIBÉRATION N°2017-221**  
**(RAPPORT RÉF 2017-221)**

## **Insertion - Reconstitution du conventionnement pour le Chantier d'Insertion ECOSPACE**

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

Les salariés du chantier d'insertion ECOSPACE recrutés sous Contrat à Durée Déterminée d'Insertion, exécutent des travaux de rénovation et d'aménagement du site de la Mie au Roy en salle d'animations et en bureaux ainsi que l'entretien de jardins et vergers pédagogiques.

Il est proposé de reconduire ce dispositif pour une durée de conventionnement avec l'Etat de 3 ans (2018-2019-2020) à compter du 1er Janvier 2018, la Ville de Beauvais prenant en charge les frais de fonctionnement généraux, l'acquisition de petit matériel et outillage ainsi que les frais de personnel des salariés, de l'encadrant technique d'insertion et de l'accompagnateur socio-professionnel.

Il vous est aussi proposé de baisser les effectifs du chantier d'insertion de 10 à 8 postes afin de pouvoir assurer un meilleur fonctionnement ainsi qu'un meilleur encadrement de ces salariés.

Les recettes attendues viennent principalement :

de l'Etat par une prise en charge du coût salarial des salariés et une aide sur l'accompagnement socio professionnel

Ces recettes sont calculées annuellement sur la base d'Equivalent Temps Plein (ETP) réalisé

du Conseil Départemental de l'Oise sur le suivi des bénéficiaires RSA par l'accompagnateur socio-professionnel

du FSE par le biais du Conseil Départemental de l'Oise

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la reconduction du conventionnement du chantier d'insertion ECOSPACE pour 3 ans ;
- d'inscrire les 8 postes au tableau des effectifs tout en maintenant 1 poste supplémentaire en cas d'absence prolongée en vue de respecter le taux d'ETP ;
- de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès de la DIRECCTE, du Conseil Départemental de l'Oise, du FSE ou autre financeur pour la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

La commission «Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement», réunie le 8 novembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **12 – INSERTION - RECONDUCTION DU CONVENTIONNEMENT POUR LE CHANTIER D'INSERTION ECOSPACE**

M. BOURGEOIS : Cette délibération va traiter de la reconduction du conventionnement pour le Chantier d'Insertion ECOSPACE.

On vous propose, par cette délibération, la reconduction pour 3 ans, c'est-à-dire de 2018 à 2020 compris, du dispositif Chantier d'Insertion de l'ECOSPACE. Vous savez que ses salariés exécutent les travaux d'aménagement de l'ECOSPACE, qui ont pour but de créer des salles d'animation, des bureaux, ainsi que l'entretien du verger et des jardins pédagogiques. La ville de Beauvais prend en charge les frais de fonctionnement généraux, l'acquisition de l'outillage, ainsi que les frais de personnel, c'est-à-dire les salariés, les encadrants techniques et socioprofessionnels.

Les recettes attendues pour le financement de cette opération viennent de l'Etat, du Conseil Départemental et du Fonds Social Européen. On peut mentionner, et ça je crois que c'est important de le dire, que le taux de sorties positives est passé aujourd'hui à plus de 50 % et il n'était que de 15 % en 2013, je crois que c'est ça le chiffre clé essentiel qu'il faut dire pour montrer la réussite de ces chantiers.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la reconduction du conventionnement de ce chantier ; d'inscrire les 8 postes au tableau des effectifs, en maintenant toujours un poste supplémentaire en cas d'absence prolongée ; de solliciter les subventions au taux le plus élevé auprès de la DIRECCTE, du Conseil Départemental de l'Oise et du F.S.E. ou tout autre financeur ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La commission « Urbanisme, environnement, occupation du domaine public, commerce, logement », réunie le 8 novembre 2017, a émis un avis favorable.

MME LE MAIRE : Je vous remercie. Pas de questions ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

DÉLIBÉRATION N°2017-222

(RAPPORT RÉF 2017-222)

**Lancement d'une modification du Plan Local d'Urbanisme**Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

Afin de disposer d'une offre foncière pour les entreprises, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a initié dès 2007 la mise en œuvre d'une zone d'aménagement concertée à vocation économique, de près de 120 hectares d'un seul tenant sur les communes de Beauvais et Tillé. Cette ZAC a été créée en 2010 et le dossier de réalisation a été approuvé en 2013.

Toutefois, compte tenu de l'ancienneté de certaines études ayant conduit à ces principes d'aménagement, une réactualisation du projet s'est avérée nécessaire conduisant à des changements : nouveau tracé de voiries, nouvelle répartition géographique des activités par zone, réduction des espaces publics entre autre.

Plan masse, programme des équipements publics et des constructions ont donc conduit le conseil communautaire à valider un nouveau dossier de réalisation le 29 septembre dernier.

De fait, le Plan Local d'Urbanisme de Beauvais se doit également d'être réactualisé. Ainsi, la présente modification vise à ajuster le zonage, l'orientation d'aménagement et de programmation ainsi que le règlement correspondant.

En outre, la présente modification sera également l'occasion :

d'effectuer certains ajustements des dispositions réglementaires (notamment pour tenir compte de quelques mauvaises interprétations du règlement lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme)

de procéder à des mises à jour (notamment des emplacements réservés pour faire suite à des acquisitions).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de valider le recours à la procédure de modification du plan local d'urbanisme ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

La commission «Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement», réunie le 8 novembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**13 – LANCEMENT D'UNE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

M. BOURGEOIS : Ce dossier concerne le lancement d'une modification du Plan Local d'Urbanisme, comme nous en pratiquons pratiquement tous les ans.

Celle-ci va s'avérer tout à fait nécessaire pour la zone d'activité de Beauvais-Tillé, qui est à cheval sur la ville de Beauvais et sa voisine de Tillé, et qui est à vocation économique. D'une surface totale de 120 hectares environ, elle a son emprise sur les 2 communes.

Cette zone, créée en 2010, a été approuvée en 2013. La réactualisation du projet s'est depuis ce temps avérée nécessaire. Nouveau tracé de voirie, nouvelle répartition géographique des activités, et réduction de certains espaces publics pour s'adapter aux contraintes actuelles.

Le Conseil Communautaire a validé un nouveau dossier le 29 septembre dernier, vous avez en annexe des plans, les plans qui concernent essentiellement la ville de Beauvais. De fait, le P.L.U. se doit d'être également réactualisé. Il va falloir ajuster des zonages, des orientations d'aménagement et de programmation. En outre, la présente modification sera aussi l'occasion d'effectuer comme d'habitude certains ajustements réglementaires nécessaires, et de procéder à des mises à jour notamment d'emplacements réservés.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le recours à la procédure de modification du P.L.U. ; et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La commission « Urbanisme, environnement, occupation du domaine public, commerce, logement », réunie le 8 novembre 2017, a émis un avis favorable.

MME LE MAIRE: Je vous remercie. Pas de questions ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

**DÉLIBÉRATION N°2017-223**

**(RAPPORT RÉF 2017-223)**

**Foncier - Vente - parcelle AL 477 - SA HLM du Beauvaisis - convention de rétrocession de voirie**

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

La Ville de Beauvais est propriétaire de la parcelle cadastrée section AL n° 477 située sur l'ancien lotissement Agel sur le quartier Saint Jean.

Il s'agit d'un terrain à bâtir d'une superficie de 5958 m<sup>2</sup> et situé en zone URU a du PLU.

La Ville de Beauvais a été sollicitée par la SA HLM du Beauvaisis qui souhaite développer sur cette parcelle un programme immobilier d'une vingtaine de maisons individuelles en accession à la propriété.

Ce type de projet correspond aux objectifs initiés par le projet de rénovation urbaine en termes de mixité sociale, en favorisant notamment les parcours résidentiels des habitants du quartier souhaitant accéder à la propriété.

Il est précisé que la SA HLM du Beauvaisis s'est engagée à réaliser l'opération au prix maximal de 150 000 € (pour mémoire, le prix de sortie des opérations privées en accession à la propriété sur Beauvais est d'environ 200 000 €).

Cet objectif est rendu possible grâce au taux de TVA réduit à 5,5 % pour les quartiers en politique de la ville. Mais il suppose aussi de maîtriser l'ensemble des coûts liés à l'opération, en particulier la charge foncière qui pèse lourdement dans le budget des ménages (le prix moyen d'un terrain est de 60 000 €). Il s'agit donc ici de neutraliser la charge foncière, en limitant les coûts de l'opération aux seuls coûts de construction.

C'est pourquoi, au vu de ces éléments, il est proposé de céder cette parcelle à l'euro symbolique.

L'avis des Domaines en date du 11 avril 2017 s'élève à 775 000 € H.T.

Considérant l'effort consenti par la collectivité, cette cession sera consentie à la condition suivante : si le bien était revendu à un prix supérieur au prix d'acquisition, il sera reversé à la Ville de Beauvais :

l'intégralité de la plus-value sur une période de cinq ans à partir de l'achat initial,

la moitié de la plus-value pour la période comprise entre cinq et dix ans après l'achat initial,

le quart de la plus-value pour la période comprise entre dix et quinze ans après l'achat initial.

Enfin, en application de l'article R 431-24 du code de l'urbanisme, il a été convenu entre les parties que la future voirie et les réseaux divers réalisés dans le cadre de ladite opération seront rétrocédés moyennant l'euro symbolique à la Ville de Beauvais. La convention ci-annexée précise les modalités de la rétrocession.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

-de céder à l'euro symbolique à la SA HLM du Beauvaisis la parcelle cadastrée section AL n°477 d'une superficie de 5958 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique, au vu de l'avis des Domaines, à la condition que tout ou partie de la plus-value générée en cas de revente soit reversée à la Ville selon les modalités ci-dessus énumérées ;

-d'approuver les termes de la convention de rétrocession de voirie ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission «Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement», réunie le 8 novembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**ANNEXE**



# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

## 14 – FONCIER - VENTE - PARCELLE AL 477 – S.A. H.L.M. DU BEAUVAISIS - CONVENTION DE RETROCESSION DE VOIRIE

M. BOURGEOIS : Ce dossier, c'est une délibération d'une autre nature. Il s'agit d'une parcelle cotée AL 477, une convention de rétrocession à la S.A. H.L.M. du Beauvaisis. Sous cette forme, évidemment ça ne dit pas grand chose à quiconque.

Plus concrètement, il s'agit d'une parcelle de 5 958 m<sup>2</sup>, qui est située dans le quartier Saint-Jean, entre la rue Maurice Second et la rue Jean Rebours, et qui est restée longtemps inoccupée. Vous avez le plan en annexe de votre délibération.

La SA HLM du Beauvaisis propose aujourd'hui à la ville de Beauvais d'y développer un programme immobilier novateur, qui est le premier de ce type sur la commune, dont je vais vous donner quelques caractéristiques parmi les principales. Il s'agit d'un programme d'accession à la propriété, avec un taux de TVA réduit à 5,5 %, au titre des quartiers politique de la Ville. Il comprendra une construction de 20 maisons de ville, de type 5 à peu près avec garage et une petite parcelle de jardin, mais pour un prix maximum de sortie, c'est ça la novation du programme accession à la propriété, pour un budget maximum de 150 000 €, ce qui permet beaucoup plus facilement d'avoir des prêts ; au lieu d'un prix moyen de 200 000 € dans le cadre de la promotion privée, pour des programmes rigoureusement identiques et souvent moins bien soignés.

L'avis des Domaines, nécessaire en la matière, évidemment pour le chiffrage du prix du terrain d'assiette, est de 775 000 € H.T. Vu l'intérêt de cette opération, la ville de Beauvais se propose de céder à la SA H.L.M. du Beauvaisis ce terrain à l'euro symbolique pour édifier ce programme puis, une fois les travaux achevés, de récupérer, comme c'est l'usage sur Beauvais, les voiries, réseaux et espaces verts sur une emprise de 1 615,6 m<sup>2</sup> également à l'euro symbolique, vous avez en annexe des plans qui vous présentent ce futur petit lotissement. Vu l'effort financier de la collectivité, des conditions en cas de revente anticipée par un propriétaire de lot sont posées, vous les avez ici qui sont bien énoncées. L'intégralité de la plus-value dans le cas où le bien serait revendu à un prix supérieur au prix d'acquisition, cette intégralité de la plus-value sur une période de 5 ans sera restituée à partir de l'achat initial ; la moitié de la plus-value, pour la période comprise entre 5 ans et 10 ans après l'achat initial, ou enfin le quart de la plus-value pour la période comprise entre 10 et 15 ans après l'achat initial, pour éviter la spéculation qui pourrait être tentante en la matière.

Il est proposé ce soir au Conseil Municipal, vous voyez que nous avons ici un programme de logement excessivement social pour des gens qui sont, au départ sans doute, dans le logement dit social, ce mot n'est pas très agréable à entendre mais on l'appelle comme ça pour simplifier, et pour leur faire passer l'échelon d'après, c'est-à-dire une accession à la propriété, ce que souhaite tout le monde, avec un beau pavillon, un petit jardin, si les gens ont économisé un petit peu, ça permet de contracter le prêt nécessaire ; de céder à l'euro symbolique à la SA H.L.M. du Beauvaisis cette parcelle cadastrée d'une superficie de 5 958 m<sup>2</sup> au vu de l'avis des Domaines, à la condition que toute ou partie de la plus-value générée en cas de revente soit reversée à la Ville selon les modalités décrites ; et d'approuver les termes de la convention de rétrocession de voirie ; et enfin d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission « Urbanisme, environnement, occupation du domaine public, commerce, logement », réunie le 8 novembre 2017, a émis un avis favorable.

Voilà pour ce dossier assez novateur sur la ville de Beauvais et pour le quartier Saint-Jean, dans un lieu où on attendait un beau programme, parce que tout autour vous avez les constructions, la maison Harmonie, les commerces, un marché, etc. Donc évidemment, je crois que c'est un petit bond en avant. Et la Clé des champs j'oubliais nos aînés, vous m'excuserez. C'est un petit bon en avant mais la vie municipale est faite de nombreux petits bons en avant.

M. NOGRETTE : Je voulais prendre la parole parce que sur le dossier de Monsieur BOURGEOIS nous a expliqué, j'ai vu que Monsieur VIGUIER n'était pratiquement pas intéressé et pour Monsieur BOURGEOIS et pour le quartier Saint-Jean c'est un manque de respect, merci.

MME LE MAIRE : On passe au vote. Qui est-ce qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

## DÉLIBÉRATION N°2017-224

### (RAPPORT RÉF 2017-224)

## Foncier - convention d'occupation temporaire du domaine public - giratoire la Marette

Monsieur Claude POLLE, Conseiller Municipal

La Ville de Beauvais est propriétaire d'un ensemble de parkings publics desservis par le giratoire de la Marette, délimités au sud par le stade Pierre Brisson et à l'ouest par la zone d'activité commerciale de la Marette. Ces parkings publics ont notamment vocation à accueillir les usagers lors des manifestations sportives du Stade Pierre Brisson, celui étant situé le plus au sud le long de la rue Jean Michel Schillé servant de parking de co-voiturage.

L'un de ces parkings, jouxtant l'enseigne SPEEDPARK, est loué à la société GABRIEL, propriétaire de l'enseigne, afin de permettre à cette dernière de répondre aux besoins en stationnement de son activité commerciale.

Il s'agit d'un terrain d'une capacité de 219 places de stationnement et cadastré section ZE n° 857p, 855p, 551p et 521p pour une superficie d'environ 5600 m<sup>2</sup>.

La société GABRIEL a sollicité la Ville de Beauvais afin de pouvoir bénéficier de la parcelle à usage d'aire de stationnement pour sa clientèle pour quinze années supplémentaires.

La mise à disposition est conclue sous le régime de l'occupation temporaire, précaire et révocable du domaine public conformément aux articles L 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

La mise à disposition est consentie de façon non exclusive, étant entendu que la ville de Beauvais restera prioritaire dans l'affectation qu'elle comptera donner au parking en fonction des besoins et des manifestations ; ainsi, le jour des manifestations sportives, le parking restera prioritairement réservé aux usagers du stade Pierre BRISSON.

Enfin, cette mise à disposition est consentie sans sélection préalable, ainsi que le prévoit :

l'article L 2122-1-2 4° du CG3P , le titre ayant « pour seul objet de prolonger une autorisation existante, sans que sa durée totale ne puisse excéder celle prévue à l'article L 2122-2 ou que cette prolongation excède la durée nécessaire au dénouement, dans des conditions acceptables notamment d'un point de vue économique, des relations entre l'occupant et l'autorité compétente. » ;

l'article L 2122-1-3 4° : « lorsque les caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'exercice de l'activité économique projetée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public annexée à la présente ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission « Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement », réunie le 8 novembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## ANNEXE



# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

## DÉLIBÉRATION N°2017-225

### (RAPPORT RÉF 2017-225)

#### **Développement Durable - Charte sur l'implantation de relais de téléphonie mobile - Renouvellement 2017-2020**

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

La dernière charte a été signée fin 2012 pour une durée de 3 ans (2012/2015). Durant cette période, la loi Abeille du 9 février 2015 est venue apporter une évolution législative. Pour permettre à toutes les parties d'en prendre connaissance et attendre les décrets de façon à les insérer lors du renouvellement de la charte, la ville et les opérateurs ont prolongé de un an la 3ème charte de Téléphonie mobile (2016).

Aujourd'hui, se félicitant de la démarche initiée en 2004, la ville de Beauvais a proposé à nouveau aux quatre opérateurs Bouygues Télécom, Orange, SFR et FREE Mobile de mettre à jour la Charte sur l'implantation de relais de Téléphonie Mobile.

Tout en conservant les principes qui ont conduit à l'élaboration de la Charte initiale, qui ont permis de concilier les enjeux en présence :

un déploiement harmonieux et un bon fonctionnement de la téléphonie mobile,

une information des élus et de leurs administrés,

une préservation des paysages urbains et naturels,

une prise en compte des préoccupations de santé publique de la population

et compte tenu de l'expérience de sa mise en pratique et des contacts entretenus entre le maire et les opérateurs, des évolutions doivent être apportées au document initial.

Le renouvellement de la Charte de Téléphonie Mobile s'articule autour de 3 axes :

#### 1. Réaffirmation de l'utilité de la charte

Informier le public dans ce domaine si complexe et sujet à controverse est une priorité pour la ville de Beauvais.

Favoriser l'information et la concertation menées autour des projets de téléphonie, ce sont des garanties de transparence et de maîtrise pour une ville « responsable » dans ce domaine.

la ville de Beauvais demande aux opérateurs de contenir les niveaux de champs électromagnétiques liés à la téléphonie mobile, dans le respect des valeurs réglementaires actuelles ou à venir.

#### 2. Evolutions par rapport au contenu initial de la charte

dans le cas de modifications significatives de sites de téléphonie mobile existants, la ville de Beauvais demande aux opérateurs d'étudier l'opportunité d'insertion de ces sites dans leur environnement.

la ville de Beauvais et les opérateurs conviennent de tenir un Comité de Suivi au moins une fois l'an, afin de s'assurer de la bonne application de la charte et d'évaluer les éventuelles évolutions à apporter.

pour améliorer l'information de la commune, les opérateurs s'efforceront de transmettre la date de commencement des travaux auprès du référent de la ville de Beauvais, qui la répercutera aux différents services municipaux concernés.

#### 3. Plus de transparence, pour une meilleure information des Beauvaisiens

le site internet de la ville de Beauvais comportera un plan des relais existants et une cartographie des mesures de champs électromagnétiques en possession de la ville.

Les parties sont d'accord pour indiquer que la loi Abeille du 9 février 2015 est un cadre précieux, un socle important tant pour les opérateurs que pour la ville de Beauvais : elle renforce la transparence et les moyens d'information et de concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.

Tout en organisant au mieux les relations et obligations réciproques dans un souci d'information et de transparence vis-à-vis de la population ; tout en favorisant l'information et la concertation entre les diverses parties, et dans le cadre de la réglementation en vigueur, la ville de Beauvais et les opérateurs conviennent de

renouveler la présente charte.

La commission «Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement», réunie le 8 novembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## ANNEXE

**7700**

# **SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017**

# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

## 16 – DEVELOPPEMENT DURABLE - CHARTE SUR L'IMPLANTATION DE RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE - RENOUELEMENT 2017-2020

M. BOURGEOIS : Là on va passer par voie hertzienne, pour le renouvellement 2017-2020 de la charte sur l'implantation des relais de téléphonie mobile.

La première charte a été signée entre la Ville et les opérateurs en 2004. Elle a été renouvelée déjà 3 fois mais depuis, il y a eu la loi Abeille du 9 février 2015 qui est venue apporter une évolution législative significative. Pour cette raison et pour tenir compte des décrets d'application de la loi, la dernière charte avait été justement prolongée d'un an pour connaître exactement quelle serait la nature des décrets d'application, et ne pas faire une charte qui soit à côté des objectifs actuels. A ce jour, les 4 opérateurs que sont Bouygues Télécom, SFR, Orange et Free Mobile, se sont mis d'accord avec la Ville pour signer une nouvelle charte, qui couvrira la période 2017-2020.

Cette charte s'articule autour de 3 axes, je ne vais pas vous faire un long développement qui est tout à fait passionnant des articles qui sont contenus dans la charte, et qui sont surtout techniques. Le titre 1, c'est la réaffirmation d'utilité de cette charte. Le titre 2, l'évolution par rapport au contenu initial de la charte ; d'ailleurs j'ai précisé simplement que nous pourrions veiller toujours de près aux travaux d'extension puisque les technologies évoluent, elles sont prévues encore d'aller plus loin, donc il faut pouvoir surveiller de près les opérations. Et le titre 3, je pense qu'il est tout à fait important, c'est pour donner plus d'explications, on appelle ça plus de transparence, aux Beauvaisiens. En effet, le site internet de la ville de Beauvais comportera un plan des relais existants et une cartographie des mesures de champs électromagnétiques en possession de la Ville. Vous savez sans doute que, aux termes de cette loi Abeille, tout citoyen peut demander des mesures de champs électromagnétiques à un endroit où il est particulièrement préoccupé, etc. Et on devra, on portera tous ces renseignements-là sur le site de la Ville, comme ça ce sera à la disposition de tout le monde; ce qui nous a aussi poussé à faire une charte, c'est de pouvoir se rencontrer. Ce qui est essentiel, en matière de téléphonie mobile les pouvoirs des communes ne sont pas immenses, vous le savez très bien, mais le fait de se rencontrer est essentiel puisque ça évite des conflits souvent qui se passent par voies de lettres, voire de presse interposée, et qui ne sont jamais bons. On a vu dans certaines complications, le fait d'être les 4 opérateurs autour d'une table et de faire un bilan au moins annuel, on l'a toujours fait 2 fois par an, est essentiel.

Je vous ai donné très succinctement les raisons du renouvellement de cette charte et les points nouveaux sur lesquels elle portait.

La commission « Urbanisme, environnement, occupation du domaine public, commerce, logement », réunie le 8 novembre 2017, a émis un avis favorable.

MME GEFFROY : Simplement, Monsieur BOURGEOIS une question, dans la fin de la délibération il est mis que le site internet de la ville de Beauvais comportera un plan des relais existants et une cartographie des mesures. C'est au futur, est-ce que vous pouvez nous dire à partir de quand ça sera disponible sur le site de la Ville ?

M. BOURGEOIS : On attend encore d'avoir des mesures pour les porter, disons un délai de 6 mois. Je souhaite que ce soit le plus rapide possible, donc 6 mois ça me paraît un bon délai. On ne va pas dire plus parce qu'à ce moment-là les services vont dire qu'ils ont tout le temps et dans 2 ans ça n'y sera pas ! Il faut toujours un petit peu d'humour dans la vie. Je pense que c'est important, je n'ai pas dit très important mais je le pense, donc il faut avoir les données. Et je pense que pour le citoyen intéressé en la matière, consulter le site de la Ville et voir l'aspect général comme nous nous avons, on a une grande carte, vous l'avez vue, certains, Madame FONTAINE l'a vue quelques fois peut-être, c'est très important et puis avec les mesures en volts par mètre sur les champs, mesurés actuellement, et où les gens ont demandé des mesures de champs.

M. BOURGEOIS (suite) Le délai de 6 mois que me propose Monsieur SERGEANT, qui suit ce dossier-là avec efficacité et avec brio, me paraît tout à fait raisonnable et correspond à l'attente générale.

MME LE MAIRE: Je vous remercie. Pas d'autres questions ? Même vote, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

## DÉLIBÉRATION N°2017-226 (RAPPORT RÉF 2017-226)

### Patrimoine - acquisition - immeuble d'habitation sis 50 rue Desgroux

Monsieur Olivier TABOUREUX, Maire Adjoint

La Ville de Beauvais a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner en date du 1er septembre 2017, portant sur un immeuble à usage d'habitation sis 50 rue Desgroux, cadastré section AS n°s 59 et 136, au prix de deux-cent-quarante-sept mille euros (247 000 €), commission de treize mille euros (13 000 €) en sus.

Il s'agit d'un immeuble en R+1+ combles avec cave contenant trois appartements d'une surface habitable totale de 184,24 m².

Par décision en date du 24 octobre 2017, la ville de Beauvais a saisi l'opportunité de préempter ce bien idéalement situé à proximité immédiate du siège de l'agglomération du Beauvaisis.

L'acquisition de ce bien représente en effet une opportunité pour installer les services mutualisés de la ville de Beauvais et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis dans le cadre de l'extension du périmètre d'intervention de la C.A.B à partir du 1er janvier 2018.

L'avis des Domaines en date du 6 octobre 2017 s'élève à 240 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquiescer auprès des consorts MARION l'immeuble à usage d'habitation sis 50 rue Desgroux, cadastré section AS n°59 et 136 au prix de 247 000 €, commission de 13 000 € en sus, au vu de l'avis des Domaines et au prix proposé par les consorts MARION ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission «Circulation, Transport, Stationnement, Patrimoine immobilier, Développement numérique, Voirie», réunie le 9 novembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

### ANNEXE



# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

## 17 – PATRIMOINE - ACQUISITION - IMMEUBLE D'HABITATION SIS 50 RUE DESGROUX

M. TABOUREUX : Par décision du 24 octobre 2017, la ville de Beauvais a saisi l'opportunité de préempter un immeuble d'habitation de 184 m<sup>2</sup> habitables, situé à proximité immédiate du siège de l'Agglomération du Beauvaisis. L'acquisition de ce bien représente une opportunité pour installer les services mutualisés de la Ville et de la Communauté d'Agglo, dans le cadre d'extension du périmètre d'intervention de la C.A.B. à compter du 1er janvier 2018.

C'est pourquoi il vous est proposé d'acquérir auprès des conjoints MARION, l'immeuble à usage d'habitation qui est situé 50 rue Desgroux, cadastré section AS59 et 136, au prix de 247 000 €, commission de 13 000 € en sus, au vu de l'avis des Domaines et au prix proposé par les conjoints MARION ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission « Circulation, transport, stationnement, patrimoine immobilier, développement numérique, voirie », réunie le 9 novembre 2017, a émis un avis favorable.

MME GEFFROY : Je voulais savoir, il y a déjà eu l'acquisition d'une autre parcelle à proximité, l'habitation qui faisait l'angle. Pour l'instant, je n'ai pas vu de travaux en cours, est-ce qu'il y a des choses qui vont avancer ? Pour l'instant, je n'ai pas l'impression que les choses avancent, c'est pour ça.

M. TABOUREUX : La parcelle, qui a effectivement été acquise, a été entièrement nettoyée et derrière il y aura un projet et des travaux. Ça a peut-être pris un peu de temps mais il y a quand même du travail qui a été fait à l'intérieur.

M. DORIDAM : Sur le local, il y a eu aussi la dépollution du site, qui était importante, en hydrocarbure.

MME GEFFROY : Simplement une précision, c'est pour aménager dans cette partie aussi des bureaux des services de l'Agglo, c'est bien ça ?

M. TABOUREUX : Oui.

MME GEFFROY : Et dans l'autre, dans la partie qui concerne la délibération d'aujourd'hui c'est la même chose aussi ?

M. TABOUREUX : Egalement. Il manque juste une toute petite tranche de bâtiments, qui est en succession aujourd'hui et qu'on vous proposera si on a la possibilité de l'acquérir.

MME LE MAIRE : Merci. Pas d'autres questions ? Même vote ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

## DÉLIBÉRATION N°2017-227

### (RAPPORT RÉF 2017-227)

#### Mise en place de la réforme relative à la dépenalisation du stationnement - Avenant au contrat de DSP de stationnement

Monsieur Jacques DORIDAM, Conseiller Municipal

##### I. Contexte législatif :

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) prévoit, à compter du 1er janvier 2018, la décentralisation et la dépenalisation du stationnement payant sur voirie.

La nature du caractère payant du stationnement étant modifiée, l'utilisateur ne règle plus un droit de stationnement mais une redevance d'utilisation du domaine public.

Ainsi, à compter de cette date, le défaut ou l'insuffisance de paiement ne donnera plus lieu à une verbalisation accompagnée d'une amende pénale mais à l'établissement d'un forfait de post-stationnement (FPS), dont le montant est fixé par la Ville.

Les impacts de la mise en œuvre de cette réforme nécessitent de délibérer sur les points suivants :

##### II. Le forfait de post-stationnement :

En cas de non-paiement ou de paiement insuffisant du stationnement, l'utilisateur ne commettra plus une infraction pénale sanctionnée par une amende de 1ère classe, fixée nationalement à 17€ (33€ pour l'amende majorée), mais devra s'acquitter du paiement d'un forfait de post-stationnement dit « FPS ».

La loi prévoit que ce FPS soit fixé par l'assemblée délibérante de la collectivité. Cette dernière souhaite conserver les barèmes lisibles et connus de l'utilisateur. Aussi, conformément aux facultés ouvertes par le législateur, en cas de non-paiement ou de dépassement de la durée autorisée de stationnement, il est proposé de fixer :

le montant du FPS minoré à 17 euros, identique à celui de l'amende aujourd'hui en vigueur. L'automobiliste devra s'acquitter spontanément de cette somme sous 5 jours (ou tout autre délai maximum imposé par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions). A défaut, les éléments seront transmis à l'ANTAI, chargée du recouvrement ;

le montant du FPS à 33 euros, égal à l'amende majorée actuelle, payable dans un délai de 3 mois.

En outre, contrairement à la situation actuelle où le montant de l'amende forfaitaire est invariant, le FPS émis à l'encontre de l'utilisateur sera réduit des sommes dont il se sera déjà acquitté.

##### III. Le barème tarifaire :

L'application de la loi dite « MAPTAM », à compter du 1er janvier 2018, nécessite d'ajuster au préalable la tarification en fonction des durées de stationnement autorisées.

Pour la zone rouge, il est proposé de conserver le principe d'une modération du temps de stationnement autorisé afin de maintenir l'incitation à la rotation des véhicules.

Concernant la zone verte, il est proposé d'étendre la durée du stationnement de 2h à 4h maximum afin d'offrir aux usagers une zone de stationnement avec une durée plus longue.

# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

Le barème tarifaire proposé est le suivant :

Zone Rouge :

Tarifs actuels	Tarifs à compter du 1er janvier 2018
15 minutes : 0,20 €	15 minutes : 0,20 €
30 minutes : 0,50 €	30 minutes : 0,50 €
45 minutes : 0,80 €	45 minutes : 0,80 €
1h00 : 1,00 €	1h00 : 1,00 €
1h15 : 1,30 €	1h15 : 1,30 €
1h30 : 1,50 €	1h30 : 1,50 €
1h45 : 1,80 €	1h45 : 1,80 €
2h00 : 2,00 €	2h00 : 2,00 €
	2h01 : 33 €
Défaut de paiement ou dépassement du temps autorisé :	Défaut de paiement ou dépassement du temps autorisé :
- 17€	- 17€ si paiement sous 5 jours (ou tout autre délai maximum imposé par l'ANTAI)
- Amende majorée = 33 €	- 33€ au-delà de 5 jours

Zone verte :

Tarifs actuels	Tarifs à compter du 1er janvier 2018
15 minutes : 0,20 €	15 minutes : 0,20 €
30 minutes : 0,30 €	30 minutes : 0,30 €
45 minutes : 0,45 €	45 minutes : 0,40 €
1h00 : 0,50 €	1h00 : 0,50 €
1h15 : 0,70 €	1h15 : 0,70 €
1h30 : 0,80 €	1h30 : 0,80 €
1h45 : 0,90 €	1h45 : 0,90 €
2h00 : 1,00 €	2h00 : 1,00 €
	2h30 : 1,30 €
	3h00 : 1,50 €
	3h30 : 1,80 €
	4h00 : 2,00 €
	4h01 : 33,00 €
Défaut de paiement ou dépassement du temps autorisé :	Défaut de paiement ou dépassement du temps autorisé :
- 17€	- 17 € si paiement sous 5 jours (ou tout autre délai maximum imposé par l'ANTAI)
- Amende majorée = 33 €	- 33 € au-delà de 5 jours

IV Modernisation des moyens de contrôle :

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme, la collectivité doit mettre en place un système intégré permettant d'assurer le contrôle, le recouvrement et la possibilité d'établir un recours pour l'utilisateur.

La Ville ayant fait le choix précédemment de conserver le contrôle du stationnement, il est aujourd'hui nécessaire de moderniser l'équipement et de former les agents de la Police Municipale afin d'assurer au mieux l'efficacité du contrôle du stationnement.

Egalement, en complément de l'émission et du recouvrement par l'ANTAI des avis de paiement de FPS, il s'agit de confier à un tiers l'intégralité de la gestion et du traitement des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) de façon à optimiser le travail des équipes actuelles et sécuriser juridiquement les différentes étapes de la procédure.

Aussi, il est proposé d'acquérir des terminaux de contrôle électroniques fiables, assortie d'une solution complète de gestion des FPS et des contentieux, par voie d'avenant au contrat de délégation de service public conclu avec la société Indigo.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;  
- d'approuver le barème forfaitaire et le montant du forfait post-stationnement tel que présenté ci-dessus ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer le présent avenant et toute pièce afférente à ce dossier.

La commission «Circulation, Transport, Stationnement, Patrimoine immobilier, Développement numérique, Voirie», réunie le 9 novembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## ANNEXE

# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

**DÉLIBÉRATION N°2017-228**

**(RAPPORT RÉF 2017-228)**

## **Dépénalisation du stationnement : convention avec l'agence nationale de traitement automatisé des infractions**

Monsieur Jacques DORIDAM, Conseiller Municipal

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) prévoit, à compter du 1er janvier 2018, la décentralisation et la dépénalisation du stationnement payant sur voirie. Ainsi, à compter de cette date, le défaut ou l'insuffisance de paiement ne donnera plus lieu à une verbalisation accompagnée d'une amende pénale mais à l'établissement d'un forfait de post-stationnement (FPS).

Désignée par la loi pour l'émission des titres exécutoires, l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) propose aux collectivités de notifier pour leur compte les avis de paiement de FPS directement aux usagers qui n'auront pas acquitté, ou acquitté partiellement, le montant de la redevance de stationnement.

Ainsi, toutes les collectivités ayant institué des zones de stationnement payant sur leur territoire sont invitées à signer une convention avec l'ANTAI ayant pour objet de définir les conditions et modalités de mise en œuvre du FPS.

Cette convention, objet de la présente délibération et distincte de celle relative à la verbalisation électronique (PVE) déjà mise en place à Beauvais, couvrira les échanges suivants :

Le traitement complet de la chaîne des FPS (avis de paiement, avis rectificatif et justificatif de paiement), d'une part ;

La phase exécutoire des FPS impayés, d'autre part.

La prestation de l'ANTAI s'appuiera sur la liaison entre le centre national de traitement (CNT) et le fichier du système d'immatriculation des véhicules (SIV), dont l'accès n'est pas autorisé aux collectivités.

Dans le cadre de cette convention, les usagers auront comme aujourd'hui la possibilité de s'acquitter spontanément d'un FPS dont le montant de référence est identique au montant de l'actuelle amende forfaitaire, soit 17 euros. A l'issue d'un délai de 5 jours maximum et en cas de non-paiement spontané du FPS, les éléments seront transmis à l'ANTAI. Les usagers devront dès lors s'acquitter d'un FPS dont le montant de référence est également identique à l'actuelle amende majorée, soit 33 euros.

La mise en place de cette convention permettra à la Ville d'optimiser les coûts de traitement de cette nouvelle compétence tout en sécurisant juridiquement les différentes étapes de la procédure et en particulier la notification des FPS.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport et de la présente convention ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la présente convention et toute pièce afférente à ce dossier.

La commission «Circulation, Transport, Stationnement, Patrimoine immobilier, Développement numérique, Voirie», réunie le 9 novembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **18 – MISE EN PLACE DE LA REFORME RELATIVE A LA DEPENALISATION DU STATIONNEMENT - AVENANT AU CONTRAT DE D.S.P. DE STATIONNEMENT**

## **19 – DEPENALISATION DU STATIONNEMENT : CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS'**

M. DORIDAM : Mes chers collègues, ce dossier, ainsi que le suivant, concerne la réforme relative à la dépénalisation du stationnement, autrement dit la loi MAPTAM. Si j'étais un visiteur, je dirais « mais qu'est-ce que c'est que ce bins ? ».

En fait, il s'agit de l'application au 1er janvier prochain de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM, une loi qui n'est pas véritablement faite en priorité pour notre territoire. Je vais essayer d'être clair un peu dans les conséquences, pour notre collectivité et les décisions qu'on doit prendre ce soir.

Pour le volet qui nous concerne ce soir, elle fait apparaître que les infractions liées au paiement du stationnement sortent du pouvoir de police du Maire, d'où le nom dépénalisation. A compter du mardi 2 janvier prochain, les technocrates ont fait très fort parce qu'ils nous expliquent, l'automobiliste qui viendra se garer en zone payante à Beauvais, comme d'ailleurs près des 1 000 villes où il y a un stationnement payant, ne s'acquittera plus d'un paiement relevant de l'exercice du pouvoir de police du Maire mais versera une redevance d'occupation du domaine public, avec un tarif qu'on est en droit aussi ce soir de bouger. Concrètement, ça ne changera rien à l'existant d'aujourd'hui puisque nous avons choisi de ne pas toucher au tarif actuel, que ce soit en zone rouge, on rappelle 1 € de l'heure limité à 2 heures, ou en zone verte 0,50 € de l'heure limité à 2 heures actuellement.

Ce que la loi change, c'est le mode de validation de ce paiement. Ce n'est plus le petit ticket blanc sur le pare-brise qui fait foi du paiement, mais l'entrée du numéro d'immatriculation dans les horodateurs, d'où cette nouvelle disposition qui est apparue avec le changement des horodateurs dans notre Ville, il a été nécessaire de moderniser ces installations pour se mettre en adéquation avec la loi. Car il faut savoir que lorsque les agents assermentés, quels qu'ils soient, chargés du contrôle pour vérifier les véhicules et ceux qui auront payé ou non, devront le faire avec un appareil numérique qui entrera en communication avec les horodateurs du secteur contrôlé ; pour les interroger ils rentreront le numéro d'immatriculation de la voiture contrôlée. On a fait simple. Ce qui change aussi, de l'autre côté, ce sont les sanctions prises pour non paiement du stationnement. On ne doit plus les appeler désormais les procès-verbaux, qu'ils soient de base à 17 € ou majorés à 33 € comme c'était le cas partout en France, place maintenant aux forfaits post-stationnement, des F.P.S., dont les montants doivent être fixés par les Conseils Municipaux, ce que nous allons faire ce soir. Je l'ai déjà indiqué ici, notre choix a été d'entrée de jeu, et je l'ai dit aux membres de la commission lorsqu'on avait travaillé sur la Délégation de Service Public, de conserver les montants actuels de 33 et 17 €, de ne pas aller vers les augmentations, contrairement à un certain nombre de villes. Je ne rappelle pas Paris qui passe à 50 et 35 € dans ses 11 premiers arrondissements et de 35 à 24 € pour les autres. On est loin de ce compte et on n'a pas fait ce choix-là. Là où le bât blesse le plus fortement, c'est que la loi nous impose aussi, et a imposé des délais de paiement totalement différents. Avant en clair, lorsque vous deviez payer votre amende de 17 €, vous aviez 45 jours avant qu'ils ne se transforment en 33 €. Maintenant, il faut que l'on affiche d'entrée de jeu le F.P.S. maximum, donc 33 €, sauf que vous n'aurez que 5 jours pour que ce soit ramené à 17 €. Vous verrez qu'on est un peu prudents dans la délibération puisqu'on explique que c'est « pour le moment » 5 jours, parce qu'il y a quand même des mouvements qui se font jour ici et là, pour essayer d'obtenir du Gouvernement un délai beaucoup plus large. C'est pour ça qu'on a cette prudence de style dans la délibération. Quand le Gouvernement, s'il le décide, allongera les délais, nous les allongerons bien évidemment aujourd'hui.

M. DORIDAM (suite) Officiellement, la raison c'est d'inciter fortement les automobilistes à payer leur stationnement, sachant qu'en France moins de 4 automobilistes sur 10 paient leur stationnement. Cette loi nous impose d'intégrer à notre grille tarifaire, que nous avons voulu inchangée, ce forfait post-stationnement, c'est ce qui vous est proposé. Et on n'a pas d'autre choix que de l'appliquer dès la première minute suivant la fin de la durée du stationnement autorisé. En zone rouge, le 2 janvier, à 2h01 vous encourez un F.P.S. à 33 € minoré à 17 € si vous payez dans les 5 jours ; en zone verte, ce sera fait après 4h01 de stationnement, car nous saisissons l'opportunité, je l'avais déjà précisé ici, sans changer le tarif, de faire passer la durée autorisée de 2 à 4h en zone verte. C'est une proposition qui avait été faite par le candidat que nous avons finalement choisi comme délégataire

## SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

lors de la procédure, et c'est le moment de l'appliquer puisqu'il fallait attendre la révision des tarifs, même si on ne les change pas on peut appliquer cette augmentation de la durée au 2 janvier, le 1er étant un jour férié.

La loi nous invitait aussi à nous prononcer sur 2 autres aspects de son application. Délègue-t-on ou non le contrôle du bon paiement du stationnement. Je l'avais déjà dit ici, on avait dit très clairement que non, que nous maintenions les emplois de nos ASVP dédiés à ce service, c'est ce que l'on fait. Ensuite, délègue-t-on ou non la gestion des recours administratifs qui est créée dans cette loi un peu usine à gaz et le recouvrement des F.P.S. Là, nous proposons que oui, et c'est l'objet de l'avenant du contrat de D.S.P. à signer avec la société notre délégataire Indigo, et par ailleurs avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions, l'ANTAIL, qui gère déjà au niveau national les PV. C'est d'autant plus complexe et lourd à mettre en place ces recours, ces contrôles, que la loi crée une obligation aussi d'instaurer des recours administratifs préalables obligatoires, pour que tous les automobilistes puissent formuler un recours et contester l'infraction qui a été constatée, et qu'en cas d'échec ils puissent saisir un juge administratif. C'est ensuite seulement, lorsque ces recours auront été épuisés, que le forfait de 33 € sera appliqué et que l'ANTAIL leur donnera 3 mois pour le régler. C'est un peu une usine à gaz aussi, dans la mesure où il faut veiller, puisque c'est une redevance et non plus une amende forfaitaire, à déduire la somme que l'automobiliste aura déjà éventuellement payée, pour lui réclamer le montant de ces 33 € ou 17 € selon le délai de paiement, moins ce qu'il a déjà payé. On a regardé mais si ça devait rester du ressort de notre police municipale, ça voudrait dire qu'un ou plusieurs agents vraiment devraient être détournés de leur mission de police pour accomplir ces tâches administratives, et nous nous avons choisi qu'ils continuent à assurer la protection des Beauvaisiens sur la voie publique et on a choisi de déléguer la gestion à la fois des recouvrements des recours, des recouvrements du premier F.P.S. Et puis, on aurait pu aussi faire appel à ce qu'on a appelé ici les sulfateuses à PV, c'est-à-dire des voitures ou des scooters équipés de Lapis, des appareils de lecture automatisée de plaques d'immatriculation, qui est une véritable méthode de surveillance massive, qui utilise une technique de reconnaissance optique sur des images pour lire les plaques de véhicule. Alors ils sont très performants puisque moi j'ai lu dans une documentation qu'ils peuvent lire une plaque d'immatriculation par seconde en roulant même à 160 km/heure. Alors on est en ville, évidemment il n'est pas ça, mais je ne vous dis pas ce que cela peut donner sur des villes si vous mettez 2 ou 3 scooters qui tournent, qui vont passer tous les quarts d'heure pour essayer de recouvrir le maximum de F.P.S. Nous, on préfère avoir recours aux ASVP, à qui évidemment on ne changera pas les consignes d'appliquer avec discernement, c'est-à-dire que 2h01 c'est la loi mais on déciderait ici de laisser 2h15 il faudrait afficher un tarif entre 2h et 2h15, qu'il monte, pour rejoindre progressivement le F.S.P., qui lui s'appliquerait à 2h15 + 1 minute. On n'a pas le choix, c'est vraiment la loi.

Pour être complet, je vais vous dire aussi que ces 2 délibérations entraînent une dépense complémentaire pour notre collectivité, de l'ordre de 50 000 € pour l'avenant de la D.S.P. à faire avec Indigo, parce qu'il va falloir aussi, et c'est la société Indigo qui va se charger de doter nos ASVP d'équipements, de ces terminaux qui vont permettre de lire les plaques d'immatriculation et de vérifier qu'elles ont bien été rentrées dans l'horodateur.

**M. DORIDAM (suite)** Nous avons choisi aussi d'avoir des machines, qui ne soient pas anonymes mais qui délivrent encore ce petit papillon qui sera mis sur les pare-brise en cas de constatation d'infraction. Et en ce qui concerne la gestion des F.P.S. majorés par l'autorité administrative, c'est une dépense d'environ 30 000 € parce que de toute façon eux ils partent sur un forfait, c'est 1,50 € par F.P.S.

Dans la première délibération, il vous est proposé d'adopter le principe de ne pas modifier les tarifs, de conventionner l'avenant au contrat de D.S.P., et d'en fixer les contours ; de confirmer les tarifs de stationnement qui ne changent pas et d'approuver le barème forfaitaire des 2 postes stationnement de 33 € et 17 € ; et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**M. NARZIS :** Effectivement j'ai écouté l'exposé de Monsieur DORIDAM, ça devient très complexe au vu du rapport, et vous vous seriez sans doute facilité la vie si vous aviez généralisé le stationnement gratuit limité, c'est-à-dire cette fameuse zone bleue. C'est quand même la vérité. C'est-à-dire que là, Monsieur DORIDAM nous explique la complexité du dossier mais enfin on ne découvre rien, la loi MAPTAM elle date de 2014, même le premier semestre 2014, et la D.S.P. elle a été votée en début d'année 2017. On ne découvre rien de la complexité de cette loi. Juste quand même, pour vous rappeler un élément Monsieur DORIDAM. Lors de l'argumentation, lors du Conseil Municipal du 3 février 2017, vous nous avez

dit cette D.S.P. elle est magnifique parce que elle va grosso modo rien nous coûter et nous rapporter à peu près 60 000 €, c'est ce que vous aviez dit. D'ailleurs vous l'aviez relayé dans la presse, 60 000 € de redevances. Ce soir, on apprend qu'en fait, ça va être réduit à 10 000 € puisqu'il y a 50 000 € de dépenses annuelles supplémentaires qui vont être payées par la Ville au délégataire. Concrètement, parce qu'il faut aller jusqu'au bout de la logique, il y a des choses que vous n'avez pas dites dans votre présentation, vous supprimez clairement la redevance que le délégataire devait payer annuellement à la Ville, c'est-à-dire la part fixe 30 000 €, si si c'est écrit noir sur blanc dans notre rapport, vous la supprimez pour compenser auprès du délégataire les nouvelles missions que vous lui confiez. Je vous rappelle juste aussi que cette réforme MAPTAM et ce nouveau forfait post-stationnement, ils ne s'appliquent effectivement qu'au stationnement payant et pas aux zones bleues qui restent de la pénalisation de l'Etat, c'est l'Etat qui pénalise comme jusqu'à aujourd'hui pour les autres infractions. Et donc, si vous aviez choisi la zone bleue, non seulement vous auriez été tout aussi efficace sur les rotations, tout aussi visible et clair pour les usagers parce qu'on constate quand même que les nouveaux horodateurs mis en place ont plus complexifié les choses auprès des usagers qu'ils ne les ont améliorées. Vous auriez sans doute été plus utile aussi pour l'attractivité du centre-ville ; et puis, sûrement finalement beaucoup moins coûteux pour les finances de la collectivité. Et je constate que le stationnement payant ne doit pas être aussi efficace que ça pour l'attractivité du centre-ville puisque vous avez effectivement demandé au délégataire, pour la zone verte, de passer d'une limitation de 2 heures à 4 heures, c'est que ça ne doit pas marcher aussi bien que cela.

**M. DORIDAM :** On ne va pas rouvrir le débat sur la politique de stationnement dans la Ville. Je voudrais simplement donner 2 précisions. Les conditions d'application de cette loi, on ne les connaissait pas quand on a négocié la D.S.P. Donc sur les chiffres, on n'était pas en mesure forcément de savoir comment s'y prendre. La deuxième chose, c'est qu'il faut bien prévoir que nous n'ayons peut-être pas de reversement de F.P.S., donc il faudra examiner les recettes. Et à ce titre-là, on aura, c'est prévu dans l'avenant à la convention, un rapport annuel pour voir comment c'est mis en place, et la part d'un certain nombre de choses qui nous seront versées.

**M. DORIDAM (suite)** Je voudrais dire aussi qu'en ce qui concerne la zone verte, nous n'avons pas demandé, et vous le savez très bien vous y étiez à la commission D.S.P., au délégataire d'augmenter parce que le stationnement ne marche pas, c'est une proposition qu'il nous avait faite et qui nous est apparue très intéressante, lorsqu'il est venu présenter sa candidature à la D.S.P., et que nous avons retenue parce que c'était aussi une demande des usagers et notamment aussi d'un certain nombre de personnes qui viennent passer en réunion une matinée de réunion ou un après-midi de réunion, et c'est une demande à laquelle on ne pouvait pas accéder avant dans la mesure où il fallait que ce soit associé au vote de la grille tarifaire, ce qui est le cas ce soir.

**MME LE MAIRE :** Bien, est-ce qu'on vote les 2 délibérations à la suite ?

La délibération 18, mise en place de la réforme relative à la dépenalisation du stationnement – Avenant au contrat de DSP de stationnement, qui est-ce qui vote contre ? 6. Qui s'abstient ? Le Conseil Municipal, à la majorité, avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport.

La délibération 19, dépenalisation du stationnement : convention avec l'agence nationale de traitement automatisé des infractions, même vote ? Qui est-ce qui vote contre ? Qui s'abstient ? 6 abstentions. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 6 abstentions, décide d'adopter le rapport.

Merci beaucoup, ces dossiers sont donc adoptés.

C'est la fin du Conseil Municipal, je vous souhaite une bonne soirée.

# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

## DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

### COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 14 avril 2014.

1- 8 juin 2017 : Création de la régie de recettes n° 101, cette régie encaisse la billetterie des concerts programmés dans le cadre du festival Pianoscope saison 2017.

2- 28 juin 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux administratifs au sein de la Maison Greber, au profit de l'association le GEMOB.

3- 7 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des Ateliers d'artistes (un studio), au profit de l'artiste Keen Souhlal.

4- 7 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des Ateliers d'artistes (un studio), au profit de l'artiste Eve Chabanon.

5- 7 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des Ateliers d'artistes (un studio), au profit de l'association Diaphane, dans le cadre des Pothaumnales.

6- 28 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un chalet, lors des féeries de Noël, au profit de l'association Soroptimist Beauvais Les salamandres, afin de promouvoir leurs actions.

7- 28 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un chalet, lors des féeries de Noël, au profit de l'association UNICEF, afin de promouvoir leurs actions.

8- 29 août 2017 : Décision modificative de mise à disposition de locaux dans l'espace Argentine sis 11 rue du Morvan à Beauvais, au profit du comité UNICEF OISE.

9- 30 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local dans l'espace sis 17, rue du Pré Martinet, au profit de l'UNRPA, afin de réaliser ses missions.

10- 30 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local dans l'espace sis 17, rue du Pré Martinet, au profit de l'ADPC 60, section Saint Jean, afin de réaliser ses missions.

11- 31 août 2017 : Renouvellement de la convention avec l'IME LES PASTELS, dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut Médico-Educatif, afin d'organiser pour les enfants des séances hebdomadaires alternant découvertes des animaux et nourrissage au Parc Marcel Dassault.

12- 31 août 2017 : Vente de deux moutons béliers Ouessant du parc Marcel Dassault à Monsieur Didier MANGELINCK, demeurant à Lannoy Cuillere, pour un montant de 70 euros.

13- 31 août 2017 : Passation d'un avenant n°3 au marché M077008ST avec la société JC DECAUX, afin de reporter l'échéance du marché du 30 juin 2017 au 31 décembre 2017 concernant les prestations de location et de maintenance de sanitaires publics.

14- 31 août 2017 : Passation d'une décision modificative concernant l'article 2 de la décision 2017-426 du 23 août 2017 relative au contrat d'entretien préventif du matériel électroménager de l'espace sis 17 rue du Pré Martinet à Beauvais. Ce contrat est conclu pour une période de douze mois à compter du 23 août 2017.

15- 31 août 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Elan créateur, pour l'organisation d'une animation sur le thème du vélo à l'occasion de la journée Vilavelo. Les frais correspondants s'élèvent à 2.285,50 euros TTC.

16- 31 août 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Le Grand Huit, pour l'organisation d'une animation sur le thème du vélo à l'occasion de la journée Vilavelo. Les frais correspondants s'élèvent à 895 euros TTC.

17- 1er septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un chalet lors du marché de Noël, au profit de l'association des Fêtes Jeanne Hachette, pour promouvoir leurs actions dans un but non lucratif.

18- 1er septembre 2017 : Passation d'une convention d'occupation précaire avec

UniLaSalle, concernant la parcelle de terre, à usage agricole, sise sur la commune de Fouquénies, cadastrée section AE n°13p, d'une superficie d'environ 2 ha 38 a 66 ca. Cette convention est consentie moyennant une indemnité annuelle d'occupation de 145 euros révisable annuellement en fonction de l'indice des fermages.

19- 4 septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, à titre gracieux, sis 17 rue du Pré Martinet, au profit de l'association APF 60, pour lui permettre de réaliser ses missions.

20- 4 septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, à titre gracieux, sis 17 rue du Pré Martinet, au profit de la Compagnie La Yole, pour lui permettre de réaliser ses missions.

21- 5 septembre 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Soie Vauban Creatif, afin de mettre en place un stage de couture pour les familles. Les frais correspondants s'élèvent à 350 euros TTC.

22- 5 septembre 2017 : Vente du véhicule Renault Clio du parc automobile de la Ville à Monsieur Jean-Luc LEFEVRE. Le montant de la recette s'élève à 580 €.

23- 5 septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local, à titre gracieux, dans l'espace Argentine, au profit du SNUIPP FSU OISE, pour lui permettre de réaliser ses missions.

24- 6 septembre 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Caroline MULLER, afin d'animer des séances de sophrologie pour les familles. Les frais correspondants s'élèvent à 347 euros TTC.

25- 6 septembre 2017 : Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition d'espaces extérieurs au Plan d'Eau du Canada, au profit de la société DUSSOLIER-BETTAHAR pour l'exploitation de structures ludiques. La mise à disposition est prolongée jusqu'au 12 septembre 2017.

26- 6 septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, à titre gracieux, sis 17 rue du Pré Martinet, au profit du Théâtre de l'orage, pour lui permettre de réaliser ses missions.

27- 7 septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition des locaux annexes de l'école maternelle Elsa Triolet, à titre gracieux, au profit de l'association Nouvelle Forge, pour l'implantation d'une unité d'enseignement maternel en faveur des enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement.

28- 8 septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de la piscine Aldebert Bellier, au profit de l'association Beauvais Aquatic Club.

29- 8 septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de la piscine Aldebert Bellier, au profit de l'association sportive du collège Charles Fauqueux.

30- 11 septembre 2017 : Passation d'un contrat de mise à disposition d'une exposition intitulée « bouge ton corps » du Département du Nord, pour le service Coordination des Activités Educatives H2O pour la manifestation « Fête de la Science, Village des sciences ». La dépense correspondante s'élève à 2.000 € TTC.

31- 11 septembre 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec la société Dron X'périence, afin d'animer des séances de pilotage de drones au service Coordination des Activités Educatives H2O pour la manifestation « Fête de la Science, Village des sciences ». La dépense correspondante s'élève à 925,80 € TTC.

32- 11 septembre 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec le comité départemental du sport en milieu rural, afin d'animer un atelier disc golf dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH La Buissonnière. Les frais correspondants s'élèvent à 210 euros TTC.

33- 12 septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine Aldebert Bellier, au profit de l'association Baby Club, pour des séances de découverte de l'eau en famille avec un enfant âgé de cinq mois à neuf ans.

34- 12 septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine Langevin, au profit de l'association Club Plongée Kool, pour des séances d'entraînement.

35- 12 septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine Aldebert Bellier, au profit de l'association C.B.R.S., pour des

# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

séances d'aquagym et d'approche de l'eau.

36- 12 septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine Langevin, au profit de l'association Beauvaisis Aquatic Club, pour des séances d'entraînement.

37- 12 septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine Langevin, au profit de l'association Beauvais Triathlon, pour des séances d'entraînement.

38- 12 septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine Langevin, au profit de l'association Les Hommes Grenouilles de Beauvais, pour des séances d'entraînement.

39- 12 septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine Aldebert Bellier, au profit de l'association sportive Massey Gima, pour des activités de natation.

40- 13 septembre 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association ADPC 60, afin d'assurer la mise en place d'un dispositif de secours dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Prox'aventure ». Les frais correspondants s'élèvent à 241,08 euros TTC.

41- 13 septembre 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « Raid Aventure Organisation », afin d'encadrer les activités sportives dans le cadre de la manifestation « Prox'aventure ». Les frais correspondants s'élèvent à 2.005 euros TTC.

42- 14 septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de locaux au sein du pôle sportif Bruno METSU, au profit de l'ASBO, pour lui permettre de fonctionner et de pratiquer ses activités conformément à ses statuts.

43- 14 septembre 2017 : Modification de la régie de recettes n°5 « droits de place », instituée auprès de la direction « service à la population », pour mise à jour des dispositions.

44- 14 septembre 2017 : Passation d'un contrat avec l'entreprise Protection Gardiennage, afin d'assurer la sécurité dans le cadre de la manifestation « Prox'aventure ». Les frais correspondants s'élèvent à 216,86 euros TTC.

45- 14 septembre 2017 : Passation d'une convention avec le SESSD-APF pour des séances hebdomadaires alternant découvertes des animaux et nourrissage au sein du parc Marcel Dassault pour les enfants de 4-7 ans de l'IME Les Pastels.

46- 18 septembre 2017 : Passation d'une convention d'abonnement à la mise à jour Oracle avec la société ARPEGE pour la maintenance corrective et évolutive des licences d'utilisation ORACLE pour la gestion du logiciel Soprano du service élections. Les frais correspondants s'élèvent à 94,06 € HT annuel.

47- 18 septembre 2017 : Passation d'une convention avec Mayday Formation, concernant la participation d'agents à la formation initiale SST « sauveteur secourisme du travail ». Les frais correspondants s'élèvent à 864 € HT.

48- 18 septembre 2017 : Passation d'un avenant au marché d'entretien des espaces verts dans divers quartiers avec la société MAILLARD PAYSAGE, afin d'y intégrer la zone de la Longue Haye, pour un montant annuel de 8.202,45 €, portant le montant du marché à 36.954,45 € HT.

49- 19 septembre 2017 : Passation d'une convention d'une durée de 5 ans, avec la Paroisse de Beauvais-Centre pour la prise en charge des consommations électriques correspondant au fonctionnement de l'installation d'éclairage des vitraux de l'église Saint Etienne.

50- 20 septembre 2017 : Passation d'un contrat avec la Fédération Nationale de Protection Civile portant sur la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre de la soirée inaugurale des fêtes de Noël 2017. Les frais correspondants s'élèvent à 225,80 euros TTC.

51- 20 septembre 2017 : Passation d'un contrat avec l'entreprise de spectacle « Maximum Show » portant sur l'organisation de spectacles et animations lors des fêtes de Noël 2017. Les frais correspondants s'élèvent à 1.450 euros TTC.

52- 20 septembre 2017 : Passation d'un contrat avec l'association « Tout reste à faire » portant sur une exposition intitulée « Anima Ex Musica » dans le cadre du festival « Pianoscope ». Les frais correspondants s'élèvent à 3.500 euros TTC.

53- 22 septembre 2017 : Passation d'un marché avec la société Act'iv, pour un

montant de 20.832,50 € HT, concernant l'élaboration du marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du marché de fourniture, implantation, intégration et maintenance de caméras de vidéo-protection.

54- 22 septembre 2017 : Passation d'un contrat de partenariat avec l'association Beauvais Boutiques Plaisirs pour l'organisation des deuxièmes « rencontres beauvéniennes ». Les frais correspondants s'élèvent à 500 euros.

55- 22 septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux de la structure Ecospace au profit de l'association des « scouts et guides de France », dans le cadre de l'organisation des « 90 ans de la création du groupe scouts et guides de France de Beauvais ».

56- 22 septembre 2017 : Passation d'un contrat de location avec la société BLACHERE ILLUMINATION pour la location de matériel de décoration de Noël, d'un montant total de 11.439,91 € HT.

57- 22 septembre 2017 : Passation d'un accord de prêt d'exposition « la grande guerre des beauvaisiens » créée par le service Ville d'Art et d'Histoire, au profit du lycée professionnel Les Jacobins. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

58- 25 septembre 2017 : Passation d'une convention de partenariat avec le centre commercial du Jeu de Paume pour l'organisation des « deuxièmes rencontres beauvéniennes », pour y apposer sur toute la communication de l'événement le logo du centre commercial. En contrepartie le centre commercial verse 800 €.

59- 25 septembre 2017 : Passation d'un contrat de maintenance et d'assistance avec la société SCMS EUROPE du logiciel LOGISOFT SECURITE, pour une durée d'un an, reconductible de manière expresse sans que sa durée n'excède 5 années. La dépense annuelle correspondante s'élève à 580 € HT.

60- 26 septembre 2017 : Acceptation d'indemnisation par la SMACL, contrat « flotte automobile » pour des dommages concernant un véhicule municipal incendié, d'un montant de 28.276,91 €.

61- 26 septembre 2017 : Passation d'un marché avec la société BOUYGUES TELECOM pour la fourniture de matériels et service de télécommunication mobile. L'accord-cadre, fixé à 3 ans, est à bons de commande sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel fixé en valeur comme suit :

ANNEE N : montant maximum annuel en € HT : 77.000

ANNEE N+2 et N+3 : montant maximum annuel en € HT : 54.000

62- 26 septembre 2017 : Passation d'un contrat avec Décibels Productions pour une représentation du duo Katia et Marielle Labèque programmée à l'occasion du festival Pianoscope. La dépense correspondante s'élève à 16.650 € TTC.

63- 26 septembre 2017 : Passation d'un contrat avec l'association No Mad Productions pour la programmation artistique 2018 du festival « Malices et Merveilles ». La dépense correspondante s'élève à 4.816 € TTC.

64- 26 septembre 2017 : Passation d'un contrat avec Kalapia pour une représentation du groupe « ensemble basque » programmée à l'occasion du festival Pianoscope. La dépense correspondante s'élève à 5.385,88 € TTC.

65- 26 septembre 2017 : Passation d'un contrat avec My Buzz Productions Teyna pour une représentation du duo « Jacky Terasson – piano et Stéphane Belmondo – trompette » programmée à l'occasion du festival Pianoscope. La dépense correspondante s'élève à 3.692,50 € TTC.

66- 27 septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la galerie Boris Vian au sein de l'espace culturel, au profit de l'association La Batoude, pour l'organisation de stages durant la saison 2017/2018.

67- 27 septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de l'auditorium du Quadrilatère, au profit du Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis, pour l'organisation de conférences dans le cadre des « Grands entretiens ».

68- 28 septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, des locaux de la piscine du lycée Paul Langevin, au profit de l'association ESCAL'EN BEAUVAISIS, pour des séances d'entraînement.

69- 28 septembre 2017 : Passation d'un contrat de maintenance et d'assistance avec la société LANTEAS, pour assurer la continuité de l'exploitation du « portail citoyen » permettant la réalisation de démarches administratives en ligne. La

# SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

dépense mensuelle correspondante s'élève à 300 € HT.

70- 28 septembre 2017 : Passation d'une convention avec JRBI pour la participation d'un agent à la formation « efficacité personnelle et motivation des hommes ». Les frais afférents à cette formation s'élèvent à 5.565 € HT.

71- 28 septembre 2017 : Passation d'une convention avec GEOMENSURA concernant la participation d'agents à la formation au logiciel Mensura. Les frais afférents à cette formation s'élèvent à 1.900 € HT.

72- 29 septembre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la galerie Boris Vian, au profit du Comité de gestion du Théâtre du Beauvaisis, pour des stages de théâtre.

73- 3 octobre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local sis 16 avenue de Flandres Dunkerque, au profit de la crèche halte-garderie Pierre Jacoby, pour lui permettre de réaliser ses missions. Le loyer annuel s'élève à 11.819,98 euros.

74- 3 octobre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local sis 13 rue du Thiérache, au profit de la crèche Parentine, pour lui permettre de réaliser ses missions. Le loyer annuel s'élève à 1.370,08 euros.

75- 3 octobre 2017 : Vente de 12 pneus neige de camions frigorifiques à la Société SMELVI pour un montant total de 480 € TTC ; ces véhicules n'étant plus affectés à l'UPC de la Ville de Beauvais.

76- 3 octobre 2017 : Passation d'un contrat avec l'entreprise Rafael Paul-Camus, pour la mise en place d'un stage couture pour les familles, au sein de la maison de quartier Saint Lucien. La dépense correspondante s'élève à 836 € TTC.

77- 4 octobre 2017 : Passation d'une convention avec Caroline Jules pour une formation professionnelle en direction des guides conférenciers intitulée « accueil des publics en situation de handicap mental ». La dépense correspondante s'élève à 1.500 € TTC.

78- 4 octobre 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle du Plateau, au profit du Théâtre de l'Orage, pour les dernières répétitions d'une pièce de théâtre.

79- 5 octobre 2017 : Passation d'un contrat avec Décibels Productions pour la programmation du duo Katia et Marielle Labèque à l'occasion du festival Pianoscope. La dépense correspondante s'élève à 19.815 € TTC.

80- 5 octobre 2017 : Passation d'un contrat avec l'association SOFIA pour l'organisation d'un spectacle d'animation musicale sur les berges du Thérain, derrière le gymnase Raoul Aubaud, dans le cadre de l'inauguration des berges du Thérain, inscrite dans le dispositif « chantier habitants » du quartier Saint-Lucien. La dépense correspondante s'élève à 500 € TTC.

81- 6 octobre 2017 : Passation d'un contrat avec l'association Beauvais Pancrace Team pour la mise en place d'un stage de self défense pour le Conseil Consultatif de la Jeunesse. La dépense correspondante s'élève à 1.000 € TTC.

82- 9 octobre 2017 : Passation d'un contrat avec l'école Dragon d'Or pour la mise en place d'initiations de boxe chinoise pour l'action de proximités Argentine (MAJI). La dépense correspondante s'élève à 400 € TTC.

83- 10 octobre 2017 : Passation d'un contrat avec l'entreprise de spectacle Canal Bleu Productions pour une prestation intitulée « La Gazanfanfare », dans le cadre des féeries de Noël. La dépense correspondante s'élève à 1.590 € TTC.

84- 10 octobre 2017 : Passation d'un contrat avec l'entreprise de spectacle Canal Bleu Productions pour une prestation intitulée « Dragons Band », dans le cadre des féeries de Noël. La dépense correspondante s'élève à 2.500 € TTC.

85- 12 octobre 2017 : Passation d'un accord-cadre à bons de commande de prestations d'entretien mécanique des terrains de sport avec la société SAS SOTREN, sans montant minimum et avec un montant maximum de 50.000 € HT.

86- 12 octobre 2017 : Passation d'une convention de partenariat avec l'ensemble des associations et organismes qui se sont associées afin d'œuvrer dans l'intérêt des jeunes dans le cadre d'une action inscrite au sein du dispositif « chantier habitants du quartier Saint-Lucien ».

87- 12 octobre 2017 : Passation d'un marché avec la société QUIETALIS NORD PICARDIE pour la fourniture et pose de machines à laver à la laverie centrale, pour un montant de 23.789,64 € HT.

88- 12 octobre 2017 : Passation d'un marché de travaux avec la société MAILLARD PAYSAGE pour l'aménagement des extérieurs du multi-accueil Saint-Lucien, pour un montant de 40.987,58 € HT.

89- 12 octobre 2017 : Vente de 2 moutons provenant du Parc Marcel Dassault à Monsieur Jérôme DORE, pour un montant de 70 €.

90- 12 octobre 2017 : Fixation des tarifs de la vente des produits culturels dans le cadre des Photaumnales 2017, au Quadrilatère.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

## ANNEXE

**7710**

**SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017**

